

R. P. THOMAS-M. LAMARCHE, O. P.

*comment
rendre l'argent
au peuple?*

**Tome III
questions complémentaires
et solutions**

AUX ÉDITIONS DE
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
MONTRÉAL — 1939

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2014.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

*comment
rendre l'argent
au peuple?*

NIHIL OBSTAT :

M.-A. LAMARCHE, O.P., S.Th.L.

M.-C. FOREST, O.P., S.Th.Mag.

Censor ad hoc

IMPRIMI POTEST :

A. BIBAUD, O. P.

Prior Provincialis

IMPRIMATUR :

Em.-A. DESCHAMPS, V. G.

Ep. Thennessis,

Aux. Marianop.

Marianopoli die 6a junii 1939.

Tous droits réservés, Canada, 1939

PUBLICATIONS DE L'AUTEUR

Le rêve communiste (*épuisé*)

A qui le Pouvoir ? A qui l'Argent ?

(Aux Editions de l'Œuvre de Presse Dominicaine, 1938)

Comment rendre l'argent au peuple ?

Tome I. La monnaie nationale

Tome II. La monnaie internationale

Tome III. Questions complémentaires et solutions

A PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

La Question monétaire (*Questions et réponses*)

Edition populaire de vulgarisation

EN PREPARATION :

Problèmes économiques du Canada et des Canadiens
français.

CHAPITRE TREIZIÈME

Le capital et le travail

Au cours des deux premiers tomes de cet ouvrage, nous avons étudié les lois générales de la circulation monétaire, le problème synthétique de la distribution des biens ou des richesses. Nous avons dit que toute la question consiste à régénérer le pouvoir d'achat des consommateurs. Les consommateurs doivent posséder suffisamment de monnaie pour bénéficier de toute la production. Mais comme nous le savons, l'industriel, l'épargnant, le salarié sont

tous des consommateurs. Nous devons donc poser ici la question du partage équitable de la production entre les diverses classes de consommateurs. Il s'agit de la juste distribution des salaires et des profits sous quelque forme qu'ils se présentent. Nous dirons que, si la société doit continuer de vivre sous un régime *personnaliste*, qui tient compte de la personne humaine, de sa liberté, principe de l'initiative et du progrès, elle doit organiser sa vie économique de manière à sauvegarder les meilleurs intérêts de l'individu ; elle doit veiller à ce que la liberté ne dégénère pas en licence au détriment du bien commun. Nous proposerons à cette fin le système de l'organisation corporative.

Si le système capitaliste, le système de la propriété privée, de l'épargne, du capital individuel, de la distribution par salaires et profits doit survivre, il doit être réglementé, contrairement aux principes du libéralisme économique, par un organisme d'ordre et d'équité comme l'organisation corporative.

Ceci nous conduit à l'étude des multiples relations du capital et du travail.

168.—Opinions sur le système capitaliste

Il est peu de questions qui aient donné lieu à une aussi grande diversité d'opinions, à autant de controverses et de polémiques que celle des relations du capital et du travail. En cette matière, comme en la plupart des questions abstraites ou philosophiques, on peut dire qu'il existe autant d'opinions que de modes possibles de penser. Il n'est pas une nuance d'idées qui n'ait trouvé ses adeptes ou ses avocats. Les uns s'attaquent au système capitaliste pour le condamner en bloc et sans appel. D'autres contestent le système de rémunération ou de distribution par salaires et profits. D'autres s'en prennent à l'épargne, à la rente du sol, au prêt à intérêt, à l'intérêt composé. On aura connu tous les genres d'opinions comme tous les genres de solutions possibles à ces crises périodiques de dépression qui inquiètent autant la collectivité que les écono-

mistes. Les politiciens tour à tour proposent leur remède avec d'autant plus d'éloquence qu'ils s'offrent eux-mêmes pour opérer la guérison. Il ne manque même pas d'organisations secrètes qui manœuvrent dans l'ombre pour que la situation tourne au pire (en particulier par le jeu sur la monnaie) afin qu'on fasse appel à leur compétence et à leur dévouement pour le salut de la société. Nombre d'économistes sincères, tout en se déclarant opposés, en principe, à toute administration des richesses collectives par l'Etat, proposent des solutions indirectes qui, par voies détournées, y conduisent inévitablement.

En présence de ce dédale de doctrines contradictoires, de ce morcellement d'opinions et d'idées, il semble que l'on n'ait d'autre recours que de revenir aux *notions simples*, aux idées de simple bon sens accessibles à l'homme de la rue, à des principes réalistes et humains, afin d'échapper à cette atmosphère de théories flottantes et nuageuses, dont on tire les solutions les plus obscures et les plus abracadabrantes.

Nous avons tâché, au chapitre XI, de préciser le plus possible la notion de capital. Nous avons dit que le capital doit originer de l'épargne et non des créations bancaires. Nous croyons, pour notre part, qu'aussi longtemps qu'on ne s'attaquera pas à la monnaie, on n'aura rien fait pour présenter une solution rationnelle aux problèmes troublants de l'économie et du social. Ce n'est pas, à notre avis, le système du capital proprement dit qui est faux, c'est le système du capital *fictif* contrôlé par des particuliers.

Retranchez de notre organisation économique tout le capital fictif prêté à intérêt par les banquiers, et vous aurez d'un seul coup fait davantage pour le redressement économique que par toutes les mesures palliatives que l'on nous propose depuis un siècle.

Nous avons démontré au chapitre XI (cf. origine du capital) comment, sous un système monétaire national, s'effectuerait la distribution de la production par les profits, les salaires, l'intérêt ou la rente. Il

n'y a rien là que de parfaitement juste et logique et qui ne convienne essentiellement à une société à caractère individuel, où la personne humaine, libre et responsable, est pour ainsi dire le centre de toutes les activités économiques.

Nous résumerons d'abord brièvement quelques conclusions synthétiques au sujet du capital afin d'en tirer de plus amples développements.

On se souvient (Ch. XI) que nos naufragés de Liliput devaient se priver de consommer pour créer de nouveaux instruments de production. Ils entretenaient de leurs épargnes les ouvriers occupés à la création de ces instruments de production et se contentaient d'une légère rémunération que l'on appelle l'intérêt sur leur capital prêté. Les épargnants devenaient les propriétaires des instruments de production à titre temporaire ou permanent.

Rappelons-nous l'exemple exposé précédemment. L'industriel de notre petite communauté de naufragés emploie les dol-

lars mis en circulation par le roi pour rémunérer ses ouvriers.

Il produit 1 000 boisseaux de blé et possède 1 000 dollars de monnaie. Le prix du boisseau de blé sera donc de un dollar. S'il remet 200 dollars à sa famille, 200 dollars au roi (impôt) qui en paye ses ouvriers pour des services à l'Etat, et s'il distribue 600 dollars à ses ouvriers, la production se trouve au total légitimement partagée par la monnaie, comme si l'industriel et le roi avaient payé leurs ouvriers en boisseaux de blé.

Un deuxième entrepreneur défriche de nouveaux terrains. Il emprunte 500 dollars. Il le distribue comme suit : 200 dollars pour la préparation du sol, 200 dollars pour produire 300 boisseaux de blé, 30 dollars d'intérêt, 70 dollars à sa famille. Il a distribué le 500 dollars reçu des épargnants.

Le roi émet 300 nouveaux dollars à ses propres ouvriers (au lieu d'exiger un impôt) de sorte que l'industriel reçoit ce 300 dollars par la vente de ses produits. Il

entreprind un nouveau cycle de production. Il distribue 200 dollars à ses ouvriers, 30 dollars d'intérêt. S'il fixe le prix de vente d'une nouvelle récolte de 300 boisseaux de blé à 300 dollars, les ouvriers, les épargnants et sa famille (du 70 dollars de profits) se partagent la nouvelle production de l'entrepreneur.

Examinons les conséquences de cette distribution par salaires, profits, intérêts. Comment en principe, ce mode de distribution peut-il être en quelque manière défec-
tueux ?

169.—L'intérêt sur le capital est indispensable à toute société
« personnaliste »

N'est-il pas légitime que celui qui a consenti à se priver, temporairement, pour coopérer à un

avantage social, à augmenter la production, en reçoive comme un dédommagement ou une rétribution pour les services qu'il rend à la société ? C'est-à-dire, un intérêt sur son capital. Cette rétribution ne paraît-elle pas indispensable à l'entretien de l'épargnant en attendant que le nouvel entre-

preneur lui rende, sur sa nouvelle production, les objets de consommation qu'il s'est privé de consommer ? C'est-à-dire lui remette l'équivalent de ses épargnes, ou son capital. Quel autre motif peut contraindre les citoyens à se priver de consommer, à épargner pour entretenir les ouvriers qui travaillent aux instruments de production que celui de cette rémunération qu'on leur offre pour l'usage de leurs épargnes sous forme d'intérêt ? Il est clair que, sans cet intérêt sur l'emprunt de l'épargne, personne ne consentirait à se priver de consommer pour contribuer à créer de nouveaux instruments de production. D'où, cet élément indispensable de l'intérêt ou de l'épargne sous un régime à caractère personnel et individuel. L'épargne prêtée à intérêt devient le principe du progrès de la civilisation, d'une augmentation de bien-être pour la collectivité.

**170.—L'épargne, élément
essentiel d'une société
« personnaliste »**

Nous avons vu que l'épargnant devient propriétaire des nou-

veaux instruments de production. S'il a gagné 500 dollars à produire 500 boisseaux de blé, il peut en acheter les 500 boisseaux de blé ou une valeur équivalente d'autres produits ou services. S'il en achète des services, il peut en créer de nouveaux instruments, défricher de nouvelles terres. Il obtient ses titres de propriétaire. Il devient pour ainsi dire son propre maître : il peut tirer un revenu ou des profits de ces instruments de production. Si l'épargnant prête ses 500 dollars à un entrepreneur, il partage sous forme de dividendes (actionnaire) ou d'intérêt (obligataire), les profits de l'entrepreneur. Encore ici, quel autre mobile que l'intérêt (sens psychologique) peut contraindre le propriétaire ou l'épargnant à créer de nouveaux instruments de production ? S'il emploie son temps et ses forces à défricher de nouvelles terres, c'est qu'il espère en tirer un revenu. S'il se prive de consommer pour consacrer ses épargnes à créer un nouvel instrument de production c'est évidemment encore pour en tirer un profit, un revenu,

un moyen de subsistance. Comment pourra-t-il en tirer un revenu s'il ne devient lui-même propriétaire des biens productifs et conséquemment des fruits de ce bien productif ? Mais, étant propriétaire, il embauche des ouvriers ¹, leur offre un salaire, et se paye à lui-même son propre travail du profit qu'il tire de sa propriété. Le profit devient en conséquence le salaire de celui qui, au lieu de travailler pour un maître ou un patron, travaille pour lui-même. S'il emprunte, il partage ce profit avec les épargnants.

Ainsi donc, l'épargne, l'intérêt, le paiement par salaires ou profits, sont en réalité des conséquences directes et nécessaires du principe de la propriété individuelle.

1. Le cultivateur apparemment n'embauche en général que peu d'ouvriers. Mais de fait, par l'achat de ses instruments agricoles, etc., il contribue à l'entretien des ouvriers qui fabriquent ces instruments.

**171.—Comparaison du
système collectiviste
et du système
« personnaliste »**

Sous un régime collectiviste, les instruments de production devraient appartenir à l'Etat et non à

l'épargnant. L'Etat Providence veillerait à l'entretien présent et futur de tous ses citoyens. Il s'occuperait d'embaucher des ouvriers pour créer les instruments de production. Il exigerait un impôt de la collectivité pour rétribuer le travail de ses ouvriers. De sorte que les consommateurs devraient encore se priver pour augmenter les moyens de production.

L'Etat propriétaire, selon l'idéal socialiste, distribuerait lui-même les fruits de ses propriétés productives en parts égales à tous les citoyens. Administrateurs et ouvriers deviendraient salariés de l'Etat. On devrait, par exemple, déposer les productions dans de vastes entrepôts qui se déverseraient dans des magasins d'Etat où chacun pourrait se pourvoir des objets de consommation. L'Etat sans doute, comme le proposent certains socialistes, pourrait dis-

tribuer selon le nombre d'heures de travail, les pièces de monnaie qui serviraient aux achats. Les pièces de monnaie seraient des espèces de bons en heures-travail, et les prix seraient également marqués en heures-travail. C'est ainsi qu'avec un bon de 5 heures, vous achèteriez cinq minutes de chocolats, un quart d'heure de savon, une heure de rasoir ! Quel rêve ! Comment en pratique fonctionnerait un semblable système monétaire tant au point de vue national qu'international, les collectivistes ne semblent pas s'en être préoccupés.

Sous un système de propriété individuelle, la distribution des biens se fait au pro-rata de la qualité ou de la quantité de travail fourni. Un administrateur intelligent, industrieux tire de meilleurs profits d'une entreprise qu'un dissipateur. Et les échelles de salaires, comme nous l'avons vu, déterminent la part de chacun des citoyens en objets de consommation selon la quantité ou la qualité du travail : on tient également compte de la valeur personnelle, morale, intellectuelle ou physique de l'ou-

vrier. Les prix des produits, étant fixés selon le coût en salaire et profit, intérêts, etc., la production est en définitive distribuée, selon le partage des salaires et des profits. Il appartiendrait, comme nous le verrons plus loin, à un système corporatif de délimiter la juste part des salaires et des profits.

172.—Système profondément humain de la propriété privée

Il nous paraît à peine utile d'établir ici la supériorité du système de propriété

individuelle sur le système collectiviste. Nous ne nous arrêterons pas à développer pour la centième fois la thèse classique du droit de propriété, ni à citer les opinions, noms et adresses de toutes les catégories d'auteurs qui ont défendu des opinions contraires. Le lecteur désireux de parfaire son érudition sur ces détails pourra se renseigner dans les manuels d'économie sociale.

173.—Le système de propriété collective conduit

L'expérience russe a définiti-

**au sabotage des instru-
ments de produc-
tion, etc.**

**vement prouvé
l'inanité de l'uto-
pie collectiviste
ou du rêve com-**

muniste. Nous avons démontré dans *A qui le Pouvoir ? A qui l'Argent ?*, par des documents et des témoignages dont l'authenticité et l'unanimité attestent la valeur, que la propriété collective conduit au sabotage de toutes les propriétés, des instruments de production, à l'infériorité des productions, et à l'exploitation de la masse par l'armée des fonctionnaires et des bureaucrates de l'Etat que nécessite une aussi vaste organisation. On lira à ce sujet, entre autres témoignages celui d'Andrew Smith : *J'ai été ouvrier en U. R. S. S.*

On n'avait d'ailleurs nullement besoin de l'expérience russe pour juger de la fausseté des arguments de tous les genres de collectivistes, socialistes, communistes, etc.

**174.—Parallèle entre
les deux régimes**

**Tout le monde sait
par expérience, que
personne ne prend**

plus grand soin d'un objet que s'il lui appartient en propre. Le cultivateur qui possède un coin de terre, voit à l'entretenir, à l'irriguer convenablement, à l'engraisser, à ne pas l'épuiser par des semences qui ne conviennent pas à la nature du sol, etc. Le propriétaire d'une usine veille diligemment à la conservation en bon état, ou à l'entretien de son matériel, de ses machines, etc. Il ne tolère pas qu'un ouvrier malhabile gaspille ses outils ou instruments de travail. On a prouvé qu'en Russie les terres comme les usines, sous un régime collectiviste, sont tenues dans un état lamentable par les salariés ou administrateurs d'Etat tandis que la production est ordinairement de qualité fort inférieure ou complètement gaspillée.

175.—Les abus de la propriété

Celui qui possède apprécie d' a u t a n t p l u s sa propriété qu'elle est le fruit de son travail, du travail de ses pères, et qu'il jouit du droit de la léguer à ses fils. Ainsi se perpétue un bien

légitimement acquis. Inutile d'ajouter que les plus grands abus de la propriété viennent précisément de ce que la propriété, au lieu d'être considérée comme le fruit légitime du travail, fut longtemps concédée par les rois à des seigneurs qui chargeaient des rentes vexatoires à leurs fermiers pour l'usage du sol. Ce qui aboutit à la centralisation de la propriété aux mains de quelques personnes. C'est ainsi que 744 particuliers en Irlande et 70 en Ecosse possédèrent durant longtemps tout le sol cultivable de ces pays. Et remarquons qu'une bonne partie de ces propriétaires étaient des capitalistes étrangers.

Personne ne trouve à critiquer qu'un cultivateur qui a défriché une terre ou l'a reçue en héritage de ses pères, loue cette terre à un fermier et lui charge une rente. La rente de la terre paraît dès lors comme l'équivalent de l'intérêt sur les épargnes. Le cultivateur qui a beaucoup travaillé, vit de ses rentes durant sa vieillesse. La propriété est le fruit de son travail.

Mais on ne comprend pas, et avec raison, que l'on concède en propriété la plus grande partie d'un pays à quelques personnes qui perçoivent des rentes sans les avoir gagnées comme le banquier perçoit de l'intérêt sur du capital fictif qui n'est nullement le fruit des épargnes. D'où cette animosité instinctive des salariés contre les *vils rentiers*.

176.—Les diverses formes d'accaparement de la propriété La concentration de la propriété du sol a conduit à la Révolution de 89.

La concentration du capital nous mène à grands pas vers le bolchévisme. Et le bolchévisme, c'est-à-dire la concentration définitive du sol et du capital aux mains d'un groupe d'hommes ou de politiciens, prépare la voie à quelque autre révolution plus redoutable encore. A l'aristocratie des nobles et des seigneurs, on a substitué l'aristocratie de la finance à laquelle on substituera l'aristocratie des hommes politiques, des fonctionnaires et bureaucrates. On ne voit

en vérité d'autre solution à ce troublant problème qu'un système corporatif par lequel les individus et les groupes veillent eux-mêmes à leurs propres intérêts, en se protégeant contre l'instinct de domination et d'accaparement des plus forts.

177.—**Système humain** Le système de propriété privée est un système *humain* qui convient à un être raisonnable et libre en favorisant davantage le plein épanouissement de sa liberté. Le propriétaire ou l'épargnant est en quelque sorte libéré des puissances politiques. Il n'est à charge à personne, ni à l'Etat, ni à sa famille. Ce système rend à l'homme toute sa dignité. Et personne ne travaille mieux et avec plus de goût qu'un être libre. Le cultivateur, harassé de fatigue, revient des champs à la nuit tombante, sur sa charge de foin ou de grain, en chantonnant, parce qu'il travaille librement et pour lui-même ou pour les siens.

Le travail de création artistique ou intellectuel exige de même cette liberté et

cette joie de l'âme. Le travail aimé ne fatigue pas.

L'esclave ou le forçat travaillent mal. L'ouvrier mal traité ne donne pas tout son rendement. Le système de la propriété privée est le système le plus humain, le plus favorable au progrès, à l'initiative, à l'amélioration des instruments de production, etc., en définitive, au bien-être de la collectivité. Le système a fait ses preuves partout où il a été convenablement appliqué.

178.—Autres formes d'expropriation *L'expropriation* par l'Etat des propriétés ou des productions peut se présenter sous les formes les plus déguisées qui échappent parfois aux sociologues les plus avertis.

C'est ainsi que les allocations de chômage, devenues nécessaires sous un régime de monnaie-dette, ne constituent pas moins, par les taxes qu'elles nécessitent, une *expropriation* du fruit légitime du travail de ceux qui concourent à la production. Le dividende de Douglas, comme nous l'expli-

querons plus loin, entre dans le même cas.

179.—Le rachat
du capital
(Frederick Soddy) Nous croyons devoir
examiner ici brièvement
une solution proposée
par M. Frederick Soddy, auteur de *Wealth, Virtual Wealth and debt*. Malgré toute l'admiration que nous professons pour ce savant économiste qui, après Kitson, s'est attaqué au système monétaire actuel, nous nous permettons de différer d'opinion avec lui au sujet du rachat du capital par l'Etat.

M. Soddy soutient que la formation ou la création d'un plan industriel par l'épargne occasionne pour la collectivité des dettes absolument irrémisibles. Si les épargnants placent 1 000 dollars de leur capital pour la construction d'une usine, comme cette usine ne peut se transformer en objet consommable, il en résulte que l'emprunteur ne pourra jamais remettre au prêteur l'équivalent du capital prêté. On ne consomme ni des usines ni des terrains productifs. D'où la dette irrémisible con-

tractée par la collectivité pour la création de ses instruments de production, terrains, usines, etc.

Mais cette proposition ne nous paraît pas exacte. Rappelons-nous notre exemple cité plus haut. L'unique industriel d'une petite collectivité produit et distribue 1 000 boisseaux de blé au moyen d'une circulation monétaire de 1 000 dollars qui passent successivement de la production à la consommation et de la consommation à la production.

Un nouvel entrepreneur désire défricher de nouveaux terrains. Il emprunte 500 dollars qu'il utilise comme suit : 200 dollars pour la préparation du sol, 200 dollars pour produire 300 boisseaux de blé, 30 dollars d'intérêt, 70 dollars à sa famille.

Le roi émet 300 nouveaux dollars à ses ouvriers qui en achètent la production du deuxième entrepreneur. Celui-ci peut dès lors entreprendre un nouveau cycle de production. Il distribue 200 dollars à ses ouvriers, 30 dollars d'intérêt, etc.

Le nouvel entrepreneur peut donc payer ses intérêts aux épargnants comme s'il n'existait pas de monnaie : dans ce cas il leur offrirait 30 boisseaux de blé.

Mais dit M. Soddy : "*interest is a payment for the use of capital, but is in no sense a repayment, the debt being unaffected in amount by the amount already paid*"¹.

Les paiements d'intérêt ne constituent nullement une remise de capital.

A la bonne heure, mais si l'industriel a pu payer 30 boisseaux de blé en intérêts pourquoi ne pourrait-il pas, en 20 ans par exemple, à raison de 25 boisseaux par année, en plus de ses intérêts, en rendre 500 boisseaux pour ses remises de capital ? En 20 ans, l'industriel remettrait sa dette. Sans doute il n'offrirait pas son terrain cultivable à ses emprunteurs, mais il leur remettrait l'équivalent en biens de consommation. Les épargnants pourraient même échanger ces biens de consommation pour

1. *Wealth, Virtual Wealth and debt*, p. 253.

un terrain d'une valeur de 500 boisseaux de blé ou de 500 dollars.

Considérons le problème sous son aspect monétaire. L'industriel remet 25 dollars par année sur son capital, il accorde 200 dollars par année à ses ouvriers, il paye 30 dollars pour ses intérêts (l'intérêt diminuant progressivement) et 45 dollars de profit qu'il offre à sa famille. Il produit 300 boisseaux de blé et distribue 300 dollars de monnaie. La terre est une éternelle pourvoyeuse. Les nouveaux instruments de production, terrains, usines, machines permettent d'augmenter la quantité d'objets de consommation de sorte que l'emprunteur peut toujours acquitter ses dettes en objets de consommation.

Mais, dit M. Soddy, "that wealth produced has individual owners, who may exchange the goods they produce for the ownership of the accumulated capital. But this merely transfers the debt, it does not repay it". « La richesse produite appartient à ceux qui la produisent. Ils peuvent échanger leurs produits pour posséder le

capital. Mais ceci ne fait que transférer la dette sans la repayer ». Ce raisonnement est inexact. La nouvelle production, en vérité, n'appartient pas entièrement au nouvel industriel et à ses ouvriers. S'ils possèdent cette nouvelle production c'est parce que les épargnants se sont privés de consommer pour entretenir les travailleurs qui ont créé la nouvelle production. Ils ont sacrifié leur 500 dollars de pouvoir d'achat en produits ou services. La nouvelle production doit donc être partagée entre les ouvriers qui la produisent et ceux qui se sont privés de consommer pour rendre cette production possible. C'est tout comme si les épargnants avaient fait avec l'industriel un contrat en ces termes : « Nous avons produit 500 boisseaux de blé. On nous a remis 500 dollars qui nous donnent droit à ce blé. Nous consentons volontiers à sacrifier nos 500 dollars ou notre blé pour vous permettre à vous et à vos ouvriers de défricher de nouveaux terrains et de produire annuellement 300 nouveaux boisseaux de blé, à condition que vous vous priviez à vo-

tre tour pour nous rendre en 20 ans nos 500 boisseaux de blé. Vous y ajouterez un intérêt comme compensation du sacrifice que nous nous imposons d'attendre durant 20 ans pour consommer nos 500 boisseaux de blé ». Qui ne voit que ce contrat soit parfaitement équitable ?

Rappelons-nous que les 500 dollars prêtés par les épargnants représentaient leur pouvoir d'achat. S'ils reçoivent annuellement 25 dollars (au total 500 dollars) qui leur permettent de se procurer de nouveaux objets de consommation, ils ont reçu l'équivalent du pouvoir d'achat prêté à l'industriel. L'industriel leur a remis leur capital. S'il ne parvient pas à leur rendre les sommes empruntées, les épargnants jouissent du droit hypothécaire de saisie qui leur permettra de tirer du nouveau terrain le revenu que l'industriel a omis de leur payer.

La formation d'un plan productif par l'épargne ne constitue donc pas une dette irrémissible de l'industrie à l'égard des prêteurs d'argent. Et l'entrepreneur, après

s'être acquitté de sa dette, devient le propriétaire légitime du nouvel instrument de production.

De plus, si, selon le plan de M. Soddy, l'Etat impose une taxe pour racheter le capital, il devient le propriétaire des instruments de production.

Supposons par exemple que les épargnants aient investi 100 000 dollars pour la construction d'une nouvelle usine. Les épargnants possèdent 100 000 dollars d'obligations à 4%. A certains moments les épargnants, désirant échanger ces obligations pour de l'argent liquide, les mettent en vente par l'entremise de la Bourse ou d'une Société de Finance. Le gouvernement qui a imposé une taxe de 100 000 dollars rachète ces obligations qui deviennent sa propriété. L'industrie paye de l'intérêt au gouvernement au lieu de le payer aux épargnants. Le gouvernement devient de fait prêteur d'argent. L'usine lui appartient. Il peut la vendre à ses partisans, à des créatures de son choix, etc. Qui ne voit tous les abus que pourrait causer une telle prati-

que ? Ce système entraîne tous les inconvénients mentionnés plus haut au sujet du collectivisme, de la propriété des biens de production par l'Etat.

Nous ne croyons pas que le rôle propre de l'Etat puisse être celui d'un prêteur d'argent non plus que celui d'un emprunteur. Il n'est pas du ressort de l'Etat de tirer des profits de l'industrie à l'instar de l'individu. L'Etat est riche de la richesse de ses membres. Il doit se borner à émettre de la monnaie ou à lever des impôts pour financer les services publics ou défendre la patrie. Sous un régime de propriété individuelle, l'Etat devra laisser aux individus le soin de gérer et d'administrer leur propriété librement en conformité avec les exigences du bien commun. L'organisation corporative, comme nous le dirons au chapitre suivant, deviendrait un puissant régulateur des intérêts individuels en accord avec le bien commun.

Nous comprenons fort bien le point de vue du savant économiste, M. Soddy, qui est d'éviter l'accumulation du capital aux

maines de quelques-uns au rythme de l'intérêt composé.

Mais nous croyons aussi que l'accumulation du capital ne manquerait pas d'en occasionner la dépréciation sous un régime monétaire national et décentralisé.

Supposons, par exemple, que la consommation du blé soit à son point de saturation. La production dépasse les capacités d'absorption du marché. Il est clair que la demande de capital cesserait aussitôt pour cette branche de production. S'il en était ainsi de la majeure partie des grandes industries, on n'offrirait plus qu'un taux minime d'intérêt sur le capital, (disons $1/2$ de 1%) de sorte que les épargnants trouveraient autant d'avantages à dépenser leur argent qu'à l'investir. Ainsi la monnaie périodiquement émise à la consommation selon l'indice constant des prix, en se transformant en capital pour financer la production, ne manquerait pas de se déprécier *comme capital*, si l'offre de l'épargne devenait trop abondante par rapport à la demande de capital.

D'ailleurs sous un régime monétaire national, le taux de l'intérêt ne pourrait être artificiellement maintenu très élevé à cause de la pénurie du capital ou par des ententes intra-bancaires comme sous le système actuel.

Les banquiers, ne prêtant que de la monnaie du roi, ne pourraient ni causer de déflation, ni monopoliser le capital et les instruments de production. Le régime corporatiste achèverait la décentralisation du capital (en empêchant le mouillage du capital) et de l'industrie au grand avantage des consommateurs.

180.—Légitimité de
l'intérêt composé
sur le capital
réel

L'intérêt composé, ce cauchemar des économistes, n'apparaîtrait plus comme une espèce de génération spontanée

du capital comme sous un régime de capital *fictif*. L'intérêt composé d'un capital réel, fruit de l'épargne, n'est pas moins légitime que l'intérêt simple. Si je prête 1 000 dollars d'épargne pour la production de 1 000 bois-

seaux de blé et que l'industriel me remette 50 dollars d'intérêt, je puis en acheter 50 boisseaux de blé. Si je me prive de consommer pour prêter ce 50 dollars à l'industriel et lui permettre de produire 50 nouveaux boisseaux de blé, j'en tirerai 5 dollars d'intérêt. Il n'y a rien là que de légitime puisque mon intérêt épargné devient à nouveau du capital et contribue à augmenter la production. Cette explication diffère du tout au tout de la conception fantaisiste de Karl Marx *d'un argent toujours bourgeonnant*, (argent qui pond de l'argent, monnaie qui fait des petits — *money which begets money*) ¹.

Cependant si l'on ne considérait que le système actuel, M. Soddy aurait infiniment raison de chercher des moyens de briser le monopole du capital au grand profit de la masse des industriels moyens, des ouvriers et des consommateurs.

1. *Capital*, ch. VIII, 2.

Le capital exerce actuellement une véritable tyrannie sur l'ouvrier et le consommateur.

Nous avons suffisamment démontré le rôle du capital *fictif* du banquier, instrument de domination et de contrôle de la vie économique et politique de la nation.

181.—Les abus du capital Nous devons insister ici sur l'exploitation et la dilapidation de l'épargne populaire au moyen de ce que l'on est convenu d'appeler *le mouillage du capital*¹.

On peut définir le mouillage du capital, dans son sens le plus général, l'emploi de l'épargne populaire pour des fins de pure spéculation et non de véritable production.

182.—Le mouillage du capital Ainsi, on mouille le capital en faisant appel à l'épargne populaire pour l'achat d'industries rivales à

1. Consulter à ce sujet l'excellente brochure de M. Adrien Gratton, *Le mouillage du capital* (Ecole Sociale populaire, 1934).

n'importe quel prix dans le but d'exercer un contrôle sur le marché.

Si une industrie ne vaut qu'un million de dollars et que de l'épargne populaire, je la paye deux millions, il est clair que je devrai réaliser des profits très élevés pour payer des intérêts aux obligataires ou des dividendes aux actionnaires. Il faudra donc que je vende mes produits au prix maximum tout en réduisant le coût de fabrication, les salaires, au minimum. Je devrai exploiter le consommateur et l'ouvrier au profit de l'épargnant. Mais il arrivera hélas, très souvent, que les profits ne répondront pas à mon attente et, après avoir exploité l'ouvrier, j'occasionnerai la banqueroute, la ruine de l'épargnant.

Voici un fait relativement récent, relaté dans la brochure citée de M. Gratton. « En 1909, la *Canada Cement* joignit en une seule, onze sociétés productrices de ciment dont l'actif fut acheté au coût de 14 822 250. Ce prix était au-dessus de la valeur marchande de ces biens, puisque quelque temps après, la *Canada Cement* ferma cinq des

usines qui ne lui parurent d'aucune utilité. Malgré tout, en regard de cet actif de moins de 14 millions, elle émit des actions et obligations pour un montant de 29 millions. Elle inscrivit alors les usines, au bilan, à la valeur de 27 134 786. 92 pour que la surcapitalisation ne parut pas excessive.

Le président honoraire de cette société s'objecta publiquement à cette évaluation fictive et écrivit à Sir Robert Borden afin de lui demander d'empêcher la surcapitalisation « ce qui, disait-il, diminuerait le capital rémunéré et ferait profiter le public de la fabrication du ciment à prix réduit ».

La différence entre le prix original et le nouveau capital est allée aux intermédiaires comme cela se conçoit. Les bilans de l'entreprise indiquent d'ailleurs qu'elle a payé \$25 000 000 ce que les propriétaires originaires avaient d'abord vendu \$15 000 000 environ ».

Mais quels sont ces intermédiaires qui coûtent 10 000 000 au public souscripteur ? Ce sont ordinairement les propriétaires ou

administrateurs, l'organisateur, le banquier, les avocats, etc.

M. Armand Guilbault en offre un exemple très clair dans sa thèse sur la *Concentration du Capital* (ce document comme quelques autres que nous citerons est tiré de la brochure de M. A. Gratton). M. Guilbault montre de quelle manière on peut utiliser l'épargne populaire pour financer une entreprise capitalisée à 100 000 000.

Valeur réelle de l'affaire	40 millions
Surplus payé au propriétaire	20 "
" " à l'organisateur	10 "
" " au banquier	10 "
" " au public (sous forme de bonis en actions ordi- naires	15 "
" " aux avocats	5 "

L'affaire d'une valeur de 40 millions est capitalisée à 100 millions. Donc 60 millions de capital mouillé.

Mais il est évident qu'une industrie d'une valeur de 40 millions que le public paye 100 millions ne lui rapportera jamais les profits qu'il en attend. Supposons que le capital de 40 000 000 devait rapporter 10% de profit, soit, 4 000 000. Si ce profit est divisé entre un plus grand nombre d'actionnaires sur une mise de fonds de 100 000 000, il n'en rapporte plus que 4%. Les actionnaires qui devaient recevoir 10% de dividendes n'en retirent plus que 4%. Mais il arrive le plus souvent que le surcroît de charges occasionné par le mouillage du capital (le 60 millions libéralement distribué aux divers organisateurs) conduit ces industries à la banqueroute. Et, comme nous l'avons expliqué, après avoir exploité l'ouvrier en lui payant des salaires réduits, le consommateur en lui vendant à prix élevé, elles occasionnent la ruine de l'épargnant.

Ainsi, après avoir accumulé un capital mouillé de 107 millions, la *Canada Power and Paper* finit ses jours dans une banqueroute retentissante, en occasionnant la ruine de milliers d'épargnants.

183.—Les « réorganisations » Mais il arrive parfois que, pour éviter la banqueroute ou pour des motifs intéressés beaucoup plus subtils, on procède à ce qu'on appelle une *réorganisation*. Mais ces réorganisations cachent ordinairement des trucs dissimulés, où s'engloutit encore l'épargne populaire au profit des *réorganiseurs*.

Il existe de nombreux genres de réorganisations.

En voici un exemple concret :

De 1909 à 1926 la *Canada Cement*, grâce au concours complaisant du gouvernement qui imposa de forts droits de douane sur le ciment américain, réalisa des profits nets de 47 943 485. 26. Il s'agissait de distribuer ces profits énormes en évitant autant que possible les impôts du gouvernement et en cachant au public les prix exorbitants que le *Trust du Ciment* lui faisait payer pour la construction de ses routes.

On procéda à une « réorganisation ».

« La *Canada Cement* détenait à ce moment 105 000 actions privilégiées d'une valeur nominale de \$100 et 135 000 actions ordinaires de même valeur. Au début de 1927, les actions privilégiées étaient cotées en bourse à 116 1/2 et les actions ordinaires à 125. La *Canada Cement* offrit pour les premières 125 et 250 pour les dernières ».

En offrant ce prix aux actionnaires, la *Canada Cement* leur distribuait son surcroît de profits.

Dans ce genre de transaction, il est clair qu'il est toujours possible, pour les administrateurs bien au courant d'une prochaine *réorganisation*, d'acheter en bourse les actions au bas prix de 116 1/2 ou 125 dans le but de se les revendre à eux-mêmes à 250.

Dans ce cas, le souscripteur peu avisé ne touche pas un sou des profits, tandis que les administrateurs se partagent la part du lion.

Si l'on ne doit pas insinuer de soupçons malveillants sur le compte des administra-

teurs de la *Canada Cement*, de telle compagnie en particulier, les gens d'affaires savent fort bien que tous les abus possibles d'un système économique se commettent en réalité.

Par un procédé semblable à la *Canada Cement*, la *Montreal Light, Heat & Power* distribuait, en 1926, \$30 000 000 de profits à ses actionnaires (Cf. brochure citée). Voici par quel procédé : « Elle accordait pour chaque action détenue une action de priorité de \$50 qu'elle rachetait quelques mois plus tard. Elle versait ainsi aux actionnaires un cadeau de \$32 363 950 sur une mise de fonds qui s'élevait alors à \$9 798 640. Ils recevaient donc d'un seul coup une gratification dépassant 350% du capital, sans compter la multiplication de leurs actions ordinaires. En octobre 1926, cette société émettait 30 000 000 d'obligations à 5%. Ainsi peu après avoir donné d'une main 32 millions, elle croyait nécessaire d'emprunter de l'autre main 30 millions ».

Est-ce qu'il n'était pas encore possible pour les administrateurs, au courant d'une

prochaine gratification d'un cadeau de 32 millions, d'acheter en Bourse les actions en vente et de s'attribuer à eux-mêmes une bonne partie de ces énormes profits ?

Quoi qu'il en soit, pourquoi distribuer gracieusement ce 30 millions en dividendes pour emprunter aussitôt 30 millions en grevant le consommateur d'une charge de 1 500 000 par année, (5%) que ce dernier devra rembourser par le prix de son électricité ? Mystère !

184.—Administration sans responsabilité Ce sera sans doute un sujet d'étonnement pour les générations futures que l'on ait administré la fortune du public sans plus de responsabilité ; que les actionnaires, après tout, les véritables propriétaires d'une entreprise n'aient pas exercé un contrôle plus serré sur l'administration de leurs biens. Mais, comment voulez-vous qu'une compagnie formée de milliers de propriétaires qui changent à tout instant, par la vente des titres, puisse être administrée dans l'intérêt d'un aussi

grand nombre de ces propriétaires ? Et la plupart du temps, les détenteurs de titres n'en usent que pour jouer à la Bourse. Comment voulez-vous que les administrateurs aient un intérêt vital au succès d'une entreprise quand, ordinairement, ils n'y risquent pas un sou de leur fortune personnelle ou trouvent les moyens légaux de se protéger avant que l'affaire ne périclite. Ce système de la société anonyme sans contrôle ne ressemble-t-il pas de bien près au système collectiviste de l'administration par des fonctionnaires d'Etat ?

185.—Nécessité d'une économie réglementée N'est-il pas temps plus que jamais que l'on ouvre les yeux sur la nécessité de protéger l'épargne du peuple, les ouvriers exploités et la masse des consommateurs ? Les faits relatés ne prouvent-ils pas jusqu'à l'évidence la nécessité d'une économie, non pas *dirigée*, mais ordonnée et réglementée selon les lois de la science économique par l'organisation corporative.

Comment l'ouvrier, l'épargnant ou les consommateurs isolés au sein de cette vaste machine économique peuvent-ils se protéger contre les ambitions des plus forts ?

Sous un régime corporatiste où chacun veillerait, dans le cadre de son métier, de sa profession, à la sauvegarde de ses propres intérêts, on aurait bientôt fait de trouver les moyens appropriés pour parer aux abus du capital. N'est-ce pas un principe admis par tous les gens d'affaires qu'à cause des déficiences de la nature humaine, toute entreprise, quelle qu'elle soit, doit être systématiquement organisée de manière que les intéressés puissent avoir l'œil *jusque dans le détail à la sauvegarde de leurs biens et de leurs intérêts ?* Tel est le principe de l'organisation corporative que nous définirons plus en détail au chapitre suivant.

Sous un régime corporatiste, les administrateurs des compagnies devraient être tenus d'engager définitivement dans les entreprises qu'ils gèrent une assez forte proportion de leur capital de sorte qu'ils

soient moins tentés de s'en désintéresser ou d'en dégager leur responsabilité personnelle.

Les actionnaires, non seulement ne devraient pas être frustrés de leur droit de vote par les trucs que nous décrirons plus loin, mais devraient même être représentés par des officiers compétents et désintéressés uniquement chargés de surveiller les agissements des administrateurs de l'entreprise, d'empêcher le mouillage du capital, etc. La chambre intercorporative pourrait aussi à cet effet nommer des inspecteurs responsables devant les corporations dans les différentes branches de l'activité économique.

On devrait également présenter au public souscripteur des bilans de forme simple, uniforme, à la portée d'une intelligence moyenne.

En un mot, l'organisation corporative déchargerait l'Etat des nombreuses tâches pour lesquelles il manque du temps et de la compétence des spécialistes, ainsi que le

remarque le Souverain Pontife. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

Sous un régime d'économie libérale, non seulement les administrateurs ne manquent pas de moyens de piller l'épargne populaire, d'exploiter l'ouvrier et le consommateur, mais on a prouvé à maintes reprises que les bilans présentés au public sont très souvent falsifiés, ou du moins exposés en formules techniques tellement compliquées à dessein que les comptables experts eux-mêmes ont peine à s'y retrouver. De plus, l'actionnaire est très facilement frustré de son droit de propriété sur l'entreprise qu'il capitalise de ses fonds.

186.—**Bilans inexacts et compliqués** *Les Bilans.* Il est relativement aisé d'obtenir le concours de comptables complaisants pour réajuster les valeurs au bilan de l'actif d'une industrie. Vous achetez à deux fois sa valeur un plan industriel de 1 000 000 de dollars. Changez l'estimation de l'usine, des terrains, de la machinerie ; ajoutez-y ce que l'on est con-

venu d'appeler *l'achalandage* : terme fort vague pour désigner le bon renom de la maison, l'importance de sa clientèle, les marchés qui lui sont ouverts, etc., espèce de plus-value morale et aléatoire que l'on peut évaluer à sa guise. Vous pouvez présenter au public un bilan qui se lit comme suit : usines, terrains, machineries, etc. : 2 000 000. Si l'on conteste cette évaluation, vous n'avez qu'à répondre que la valeur aléatoire de l'achalandage, contenue dans l'*etc.* n'est pas, à votre avis, surestimée.

L'on a vu la valeur de certaines entreprises, augmenter fictivement en quelques semaines de plusieurs millions. Et le public leurré, sans aucun moyen de contrôle, souscrira par exemple 2 000 000 pour une entreprise qui vaut à peine 500 000 dollars : mouillage du capital.

Sous un régime d'économie réglementée par le corporatisme, les évaluateurs officiels de la chambre intercorporative, rémunérés par les corporations et responsables devant elles, devraient plus exactement renseigner les actionnaires ou obligataires,

par des rapports et bilans simples, uniformes, rédigés en formules précises et à la portée de tous.

« Les fusions et réorganisations de sociétés par actions qui occasionnent souvent le mouillage du capital, écrit M. Gratton, présentent tant de complications que seuls les comptables expérimentés réussissent à voir clair dans le jeu des écritures. Encore leur ménage-t-on si bien les renseignements qu'ils devront, pour comprendre les chiffres, se livrer à une longue et minutieuse analyse des rapports publics dans les dix ou quinze dernières années. S'ils n'ont pas accès aux livres, leur travail sera souvent infructueux, car les bilans et autres états, publiés sous une forme volontairement condensée, omettent une foule de renseignements nécessaires ».

187.—L'actionnaire frustré *L'actionnaire frustré*
de son droit de propriété *de son droit*
et des profits *de propriété.* Les
Financiers ne
manquent pas de moyens de frustrer les

actionnaires de leur droit de propriété et de contrôler à leur gré les entreprises qui, de fait, appartiennent aux actionnaires. On vendra, par exemple deux genres d'actions, comme le faisait Insull, les actions A, sans droit de vote, au public souscripteur, et les actions B avec droit de vote, toutes détenues par les administrateurs. De sorte qu'en réalité les actionnaires n'exercent aucun contrôle sur l'entreprise. L'action à vote plural retenue par les administrateurs est aussi un truc familier aux gens d'affaires pour s'assurer du contrôle des entreprises. La réclame relative à la *Beauharnois Power*, publiée par cinq banquiers de Montréal, ne mentionnait que cinq actions de priorité à *droit de vote* retenues par les heureux actionnaires qui se réservaient pour dix ans le droit d'élire et de démettre les administrateurs de la société.

Une autre pratique qui dépouille les souscripteurs du fruit de leurs prêts, consiste à payer des bonis en actions pour l'organisation d'une société industrielle.

Supposons par exemple, que dix actionnaires placent chacun 10 000 dollars pour financer une industrie. Si le président (ou le Bureau de direction) de la nouvelle compagnie multiplie les actions ordinaires, se paye grassement, de ces actions, ses propres services, qu'il en paye également les services des courtiers, des aviseurs légaux, du banquier, etc., il est clair qu'il diminue ainsi les dividendes des véritables actionnaires. Il sera d'autant plus généreux que ces actions ne lui coûtent à peu près rien.

On distribue ainsi, par milliers, des actions qui ne coûtent que les frais d'impression, soit aux administrateurs ou fondateurs pour payer surabondamment leurs services, soit en prime au grand public pour l'engager à souscrire par l'achat des actions authentiques ou des obligations. Si on paye des dividendes sur ces actions gratuites, on diminue la part légitime des véritables actionnaires ; si on ne paye pas de dividendes, on a simplement exploité la crédulité publique.

Des milliers d'actions ainsi distribuées constituent un véritable vol aux dépens des propriétaires, des véritables bailleurs de fonds de l'entreprise. Nous avons par ailleurs expliqué précédemment comment les administrateurs peuvent s'attribuer à eux-mêmes les profits d'une industrie en achetant en Bourse les actions pour accorder par la suite de forts dividendes sur les actions détenues.

Mais laissons ces faits troublants et ces méthodes louches qu'on ne finirait plus de compiler et d'analyser.

Demandons-nous plutôt quel est l'instrument merveilleux de la Finance qui lui permet ainsi de spéculer sur les épargnes populaires et le pouvoir d'achat du peuple :

188.—La Bourse Cet instrument, c'est la Bourse, la plus formidable invention de spéculation et de jeu de hasard que l'on puisse imaginer.

La Bourse, comme on le sait, est un vaste marché, où l'on vend ou achète des actions, des obligations de toutes sortes,

voire des marchandises sans que toutefois ces objets de commerce soient présents aux transactions.

Vous désirez placer vos épargnes, vous vous adressez à la Bourse pour en acheter des actions ou obligations. Si vous êtes à court de monnaie, vous pouvez vendre ces actions ou obligations à perte ou à profit et en retirer votre capital.

Un industriel veut lancer une entreprise, il fait appel à l'épargne populaire en offrant en vente des actions ou des obligations. Il désire acheter une industrie rivale, il fait encore appel à l'épargne par le même procédé. Il peut également vendre son industrie au public en lui offrant les actions ordinaires ou les actions à droit de vote qu'il détient en portefeuille.

Les prix des actions, des obligations, des changes, des marchandises, varient en bourse selon les lois ordinaires de l'offre et de la demande.

En principe, quand un grand nombre d'acheteurs cherchent à se procurer des actions, des obligations, etc., c'est-à-dire à

investir du capital, les prix des actions, obligations, sont à la hausse ; la demande l'emporte sur l'offre. Si au contraire les détenteurs de parts, en plus grand nombre, cherchent à vendre pour recouvrer du capital, des fonds liquides, les prix des actions, obligations baissent. Il en est de même des marchandises.

189.—Le jeu sur la différence des cours Mais, en pratique, le mouvement des prix est considérablement modifié, par le pur jeu de spéculation sur la différence des cours. On dit que 90% des spéculations en bourse ne sont que jeux sur différences.

En voici quelques exemples :

J'ai un siège de *broker* à la bourse. Capitaliste puissant, je suis constamment informé des mouvements de Finances. On m'apprend que le gouvernement songe à favoriser la réorganisation de *Price Brothers*. Les actions de cette compagnie désorganisée sont au plus bas niveau. Je m'empresse d'acheter, avant que la nouvelle ne se

répande dans le public, pour deux millions de ces actions à bas prix. Je place du capital dans *Price Brothers*. Mais mon véritable but c'est de le revendre à plus haut prix. Le public est bientôt informé de la nouvelle (ordinairement par la presse au service du *broker*). Il compte lui-même tirer profit de la différence des cours. J'offre peu à peu mes actions en prenant bien soin de ne pas engorger le marché. La demande de ces actions augmente. Le prix des actions monte. Je vendrai peut-être au prix de 10 000 000 ce que je n'ai payé que deux millions. On dit qu'un *broker* a pu réaliser, par ce procédé, un profit de 8 000 000 lors d'une récente réorganisation de *Price Brothers*.

190.—La spéculation à découvert Supposons que je n'aie pas d'argent disponible pour acheter ces deux millions d'actions. Comme mon information est juste et de bonne source, j'achète à découvert, à terme. Je ne payerai le vendeur que dans un mois sur livraison des titres. Si mes prévisions se réalisent, je

pourrai vendre quatre millions ce qui m'a coûté deux millions, payer mon acheteur, enregistrer un profit de deux millions. J'ai joué à *découvert* sur la différence des cours. J'ai acheté sans payer. Le vendeur m'a vendu ses titres sans les livrer.

191.—L'emprunt pour Mais supposons que
spéculation à mes prévisions ne se
découvert, réalisent pas. A la
le report date d'échéance, parce
qu'un syndicat (*pool*)
a jeté en masse des titres sur le marché, le
prix des actions est tombé à 1 000 000. Je
dois verser deux millions alors que je n'ob-
tiendrais qu'un million par la vente immé-
diate de mes titres.

Je m'adresse à un banquier et je l'in-
forme de mon secret. L'événement prévu et
retardé se produira sûrement dans les
trente jours. Il m'avance deux millions et
garde mes titres en gage. De fait, je lui
vends mes titres au comptant et les rachète
à terme. Je lui garantis le remboursement
de mon emprunt à 30 jours (à la *date dite*

de liquidation). Il m'exigera pour ses services un intérêt de 5, 10, et même aussi élevé que 30%. On dit, en langage de Bourse, que je me suis fait *reporter* par le banquier. Je lui paye un report.

Si, à l'échéance, mes prévisions se réalisent, je pourrai faire un bénéfice de 2 ou 4 millions et payer mon banquier.

Ici encore, j'ai joué à découvert sur la différence des cours.

192.—Spéculation à prime
sur la différence
des cours

Supposons maintenant que, n'ayant pas d'argent disponible pour

acheter deux millions de *Price Brothers*, je ne suis pas non plus absolument rassuré sur l'exactitude de mes informations. J'achète néanmoins pour deux millions d'actions sur marge à 30 jours ; mais j'obtiens que le vendeur partage les risques. Si mes prévisions ne se réalisent pas, je garde le privilège de refuser le marché à la date de liquidation. Je prends une espèce d'option sur les titres. Si, à l'échéance, je n'accepte

pas le contrat (*débit*) je verserai au vendeur un dédommagement, une prime de 5%, à savoir 100 000 dollars. C'est l'opération à *prime*.

Mais si mes prévisions se réalisent, j'accepterai le contrat et ferai un bénéfice de 2 ou 4 millions.

J'ai spéculé à *prime* sur la différence des cours.

Dans les différents cas, quel était mon but en achetant du *Price Brothers* ? Est-ce qu'en réalité je faisais affaire en Bourse pour placer ou recouvrer du capital ? Pas le moins du monde, je spéculais sur une chose aléatoire, sur la différence des cours. Je puis exercer la profession d'avocat, de médecin, de notaire et acheter ainsi au comptant ou sur marge, du café, du blé, etc., sans aucune intention d'en prendre livraison, comme je revendrai à une date ultérieure, très souvent sans livrer. Les marchandises, pour des milliers de transactions, ne bougent même pas des entrepôts. Est-ce que par là je rends quelque service à la société, à l'instar du marchand qui achète en

gros pour revendre dans une localité au détail ? Assurément non. Je spécule simplement sur la différence des prix ou des cours. *Je cherche à m'enrichir sans aucun bénéfice pour la collectivité.*

On a dit que ce genre de spéculation offre une excellente occasion pour l'exercice de la *vertu de prudence*. Le spéculateur est un homme qui voit loin, qui connaît les secrets des lois économiques et des grandes vagues du marché. Il peut sans doute arriver que le *broker*, qui possède un siège à la Bourse, capitaliste *puissant* (le nombre des sièges en Bourse est limité : un seul siège s'est vendu jusqu'à 625 000 dollars à New-York en 1929), puisse bénéficier de précieux renseignements sur les aléas du marché. Mais comme ses propres conjectures sont souvent démenties par des imprévus, l'action des pools, des paniques soudaines, etc ! Quoi qu'il en soit, la masse des gens qui spéculent à la bourse, que connaît-elle des lois économiques, du mécanisme de la bourse ? Rien ou presque rien. On joue à la bourse comme on joue aux dés, aux

cartes, ou à la roulette. D'ailleurs, tout le monde sait, en pratique, que la plupart des transactions en Bourse (90%) ne sont que pur jeu sur différences.

193.—Conséquences du jeu à la Bourse Mais ce jeu comporte des conséquences au point de vue de l'intérêt de la collectivité. Que vous gaspilliez vos épargnes, à la roulette ou autrement, c'est votre affaire, c'est l'affaire de votre conscience. Mais que vous spéculiez sur les biens de la collectivité, sur « le sang de l'organisme économique », c'est une tout autre question. Nous ne discuterons pas ici le cas de conscience qui a tant préoccupé les casuistes, à savoir s'il est moral ou immoral de jouer à la bourse comme on joue à la roulette. La véritable question est celle-ci. Est-ce qu'il est moral ou immoral de jouer sur la monnaie, le change, les valeurs, le crédit, au détriment de la vie économique d'un pays ? Avez-vous le droit, comme simple particulier, par un pur jeu de spéculation de contribuer à une hausse

indue des prix du blé, du pain, du charbon, à changer les valeurs relatives de tous les objets d'échanges, à créer des *booms* purement artificiels de prix, etc.? Car on ne doit pas oublier que les prix cotés en bourse qui ne représentent qu'un minimum des transactions ont une répercussion directe sur les prix de tous les autres produits échangés hors de Bourse. A-t-on le droit de déprécier ou d'apprécier la monnaie ou le change soit en l'offrant en masse sur le marché, soit en le retirant subitement du marché de la Bourse ? Si, par l'effet du jeu sur les changes, vous modifiez la valeur de la monnaie de tout un pays par rapport à l'étranger, n'est-ce pas un cas de conscience autrement sérieux que celui d'un individu qui joue à la roulette en chambre close ? Songeons maintenant à la masse des capitaux détournés de la production effective par le jeu de Bourse, aux ruines morales et physiques causées par la spéculation sur l'épargne du peuple par les magnats de la Finance qui contrôlent le marché.

La spéculation en Bourse du grand public, surtout la spéculation sur la différence des cours, l'agiotage, est un grand mal pour la collectivité et ne rend à personne de réels services. Nous préciserons plus loin le rôle véritable de la Bourse.

Mais la spéculation des *brokers* ou des banquiers est autrement préjudiciable à tout l'organisme économique.

Personne n'ignore que la Bourse est en grande partie contrôlée et manœuvrée par la Haute Finance.

194.—Le contrôle par La Haute Finance
les pools ou exerce tout d'abord un
syndicats contrôle sur le mar-
ché de la Bourse par
ses *pools* ou syndicats. Elle dirige pour
ainsi dire l'offre et la demande. Les pools
ou syndicats, comme nous l'avons dit, tantôt
en retirant les valeurs du marché, tantôt
en les y offrant en grande quantité, provo-
quent presque à volonté des baisses ou des
hausses purement artificielles des valeurs
commerciales. C'est ainsi que toute l'arma-

ture des prix se trouve modifiée par des courants de pur artifice. Les prix du blé, du charbon, du café peuvent monter inconsidérément alors que ces produits encombrant les entrepôts. A une date ultérieure quand le syndicat aura réalisé de gros profits par suite de la hausse, il en encombrera le marché à tel point que ces produits ne se vendront plus. On devra brûler le café ou jeter le blé à la mer pour en occasionner la rareté. A ce jeu, les actions d'entreprises sans valeur sont cotées en Bourse à des prix supérieurs aux actions d'industries en pleine voie de prospérité. Le *prix* ne représente nullement *la valeur réelle* d'un objet de commerce ou d'un bien de capital.

Ce jeu de spéculation, par le moyen des baisses artificielles, permet aux Financiers puissants de s'emparer des entreprises à vil prix par l'achat des actions à droit de vote. Nous avons de plus expliqué précédemment, comment ces tactiques, en entretenant l'atmosphère du jeu en Bourse, favorisent le mouillage du capital. L'épargnant, entraîné par la fièvre de la spéculation,

tion, risque ses économies qui vont grossir le portefeuille des experts-capitalistes.

Nous savons aussi que le *pool* ou syndicat est l'instrument par excellence des administrateurs de compagnies, pour s'attribuer à eux-mêmes les profits des entreprises qu'ils gèrent au nom du public. « Lorsque les administrateurs d'une société n'ont pas trop de scrupules, écrit M. A. Gratton, ils utilisent ce moyen (le boni en actions) pour faire d'aimables cadeaux à leurs amis ou à eux-mêmes. Avant qu'ils ne s'assemblent pour déclarer le boni, leurs confidents savent déjà que quelque chose d'intéressant va se produire. Ces derniers forment à la hâte un syndicat (*pool*) avec l'aide d'avances fournies par les banquiers, achètent sur marge un grand nombre d'actions de l'entreprise concernée, et attendent en paix le grand événement. Quelques semaines plus tard le boni espéré vient récompenser leur sagacité. C'est une pêche fructueuse. Entrez dans les conseils d'administrations d'une vingtaine d'entreprises, acquérez-y de l'influence, faites tirer des

ficelles par des amis dans une cinquantaine d'autres établissements, installez à côté de vous quelques politiciens et quelques banquiers, et tendez la ligne. La pêche vous vaudra parfois des millions d'un seul coup ».

195.—Les prospectus Les *pools* trouvent un précieux auxiliaire dans la presse bien rétribuée, parfois vendue à la Haute Finance et qui prête sa complicité aux affaires les plus louches. On a vu certaines pages financières lancer dans le public à grand renfort de publicité des entreprises qui n'existaient même pas.

Les prospectus de ces entreprises sont rédigés par des plumes habiles qui ne négligent rien pour exploiter la crédulité populaire, entretenir sa passion du jeu, et lui arracher ses épargnes. Et cette bonne poire qu'est le souscripteur s'y laisse prendre avec une facilité déconcertante.

Voici l'un de ces prospectus (d'une compagnie de tabac de Montréal) que nous empruntons à la brochure de M. Gratton :

Quantité

« Le public consomme quotidiennement du tabac sous toutes ses formes et pour cette raison, il s'en fabrique des quantités énormes. La demande permet à notre société d'obtenir *un marché illimité* ».

Remarquons : *un marché illimité*, comme si cette compagnie était la seule au monde et qu'elle fabriquât un produit de qualité supérieure à tout autre compagnie.

Revenus

« Le revenu net de notre Société dépassera *cinq fois le montant requis annuellement pour les dividendes*. Il est facile de comprendre que les bonis payés à l'actionnaire seront d'un montant très enviable ».

Tactique frauduleuse. Qui peut être assuré de profits semblables ? Quel financier au monde peut prévoir avec une telle sagacité, les recettes futures de son industrie ?

Profits

Le prospectus continue sur ce ton. La compagnie réalisera « un profit net de \$21

375 », toutes dépenses payées. D'où, « les intéressants bonis ». Et ce n'est là qu'un commencement. Les profits s'élèveront bientôt « à trois, quatre ou cinq fois » les montants indiqués.

Après nombre d'autres considérations aussi *enthousiastes* qu'il serait trop long d'énumérer, le prospectus termine :

« Vos actions titrées représentent une garantie collatérale de la plus haute valeur pour tout prêt que vous désirez négocier. Elles équivalent à vos maisons, à vos obligations d'Etat et à tout autre titre ».

Pure supercherie. Un titre d'une compagnie naissante qui comporte une garantie égale à celle du pouvoir de taxer du gouvernement fondé sur la richesse même du pays ! Et l'on convainc l'épargnant de prêter en l'assurant qu'il trouvera facilement au besoin, à emprunter sur des valeurs aussi aléatoires !

Et ce n'est là qu'un exemple entre mille.

Nous avons dit que les syndicats, pools, la presse, les prospectus sont les instru-

ments favoris des financiers pour entretenir l'atmosphère de spéculation en Bourse et intéresser les souscripteurs à leur entreprise.

196.—Les holding companies Il arrive parfois que, pour lancer une affaire, on a recours à certaines sociétés intermédiaires que l'on appelle *holding companies*, « sortes de vide-poches, écrit M. Eugène Duthoit, où s'accumulent les valeurs diverses et disparates ». Ces *holding* font précisément sur une grande échelle un jeu semblable à celui des pools ou syndicats. Ils sont administrés par des artistes de la psychologie des masses et contribuent puissamment au mouillage du capital et à toutes les manœuvres précédemment décrites.

197.—Le rôle du banquier Mais le banquier, le *money creator*, demeure encore le plus grand personnage de ces opérations de Bourse, de change, et de capitalisation industrielle.

On a recours à ses services tant pour lancer une émission que pour obtenir de la banque une partie des fonds nécessaires à la capitalisation d'une entreprise.

Si le banquier dirige lui-même l'émission, il en organise la publicité ou les syndicats chargés de jeter progressivement les parts sur le marché. La banque est, à coup sûr, l'institution la mieux placée pour faire accepter une émission du public.

Lysis nous offre une description suggestive de l'organisation d'une émission par les banques :

« Les clients sont déjà classés, étiquetés, jaugés ; on connaît leurs ressources, leur pouvoir d'achat, on sait ce qu'ils possèdent, ce qu'ils valent ; on procède donc avec ordre, on fait d'abord l'assaut aux plus gros, aux plus riches, on se rabat ensuite sur les moyens et, enfin sur les petits, le cas échéant. Par exemple, au début, on s'en prend aux capitalistes ayant plus de 10 000 fr. à leur crédit, puis on entame ceux qui ont 5 000 fr. et, en dernier ressort, s'il y a du tirage, si l'émission est pénible, on

tombe sur le menu fretin, on entame la couche des petits boutiquiers, des gens de maison qui ont deux ou trois malheureux billets de mille francs en dépôt. Dans cette poursuite aux souscriptions, la grande force de nos établissements de crédit est que, détenant l'argent de leurs clients en dépôts, ils n'ont qu'à demander à ceux-ci une signature, une autorisation de convertir leur argent en titres ».

Mais les banques influencent encore plus profondément le marché de la Bourse comme bailleurs de fonds des opérations spéculatives. En facilitant le crédit ou en le contractant subitement, après avoir financé les opérations sur marge, elles jouent en Bourse le même rôle que pour la capitalisation des industries de production.

Quand le crédit est généreux, et que les banques entretiennent par tous les moyens à leur disposition, l'atmosphère de la spéculation, on connaît une période d'inflation du crédit. Les épargnants se lancent dans toutes sortes d'aventures sur marge en déposant en garantie leurs va-

leurs. Si les banques contractent soudainement le crédit en jetant en même temps sur le marché des masses de valeurs, le prix des valeurs tombe, l'emprunteur ne peut rencontrer ses obligations, il est *lavé* de toutes les sécurités déposées en garantie. Ce qui permet aux banquiers de s'emparer des industries les plus lucratives. C'est par ce jeu relativement facile qu'une dizaine de banquiers ont pu s'emparer, dans tous les pays, des industries essentielles et contrôler la vie économique des nations. Les banques financent d'autant plus généreusement le jeu sur marge qu'elles peuvent créer elles-mêmes les instruments de paiement. Un simple exemple nous fera mieux comprendre le rôle des banques à la Bourse.

198.—Le krach de 1929 On se souvient du
krach de 1929. Le
24 octobre, à onze heures précises, des centaines de mille parts furent soudainement offertes en vente sur le marché. « Il serait bien étrange, dit G. M. Coogan, que, par l'effet d'un simple hasard, des milliers de

gens eussent subitement décidé de vendre au même moment — et cela, sur le marché de la Bourse — les détenteurs ordinaires de parts, de sécurités, de devises étrangères ne procèdent habituellement pas par ordres en Bourse. *That's a trick known only to the "wise boys"*, du genre des banquiers internationaux ».

Quoi qu'il en soit, ce truc des "wise boys" leur permet de racheter à vil prix les sécurités mises en ventes et de déposséder de leurs biens les spéculateurs à découvert en causant en même temps une profonde crise de déflation. En s'emparant des devises américaines, par ce krach international, les banquiers internationaux en réclamèrent de l'or, ce qui occasionna aux Etats-Unis une crise de déflation qui eut ses répercussions dans le monde entier.

On conçoit aisément l'intérêt que portent tous les banquiers à ce précieux instrument de spéculation qu'est en réalité entre leurs mains le marché de la Bourse.

On espérerait en vain une régénération du marché de la Bourse aussi longtemps

que la monnaie demeurera sous le contrôle des banques nationales et internationales.

Mais sous un système de monnaie nationale la Bourse pourrait être efficacement réglementée par le corporatisme.

Nous avons décrit au cours de ce chapitre les abus du capital par rapport au travail, non seulement les abus possibles mais les abus réels corroborés par des faits. Nous avons mis à jour cette *dictature économique implacable* dont parle le Souverain Pontife, du capital sur la classe des travailleurs, des épargnants, des consommateurs.

Un économiste, M. Claudio Jeannet, ne voit d'autre remède à ces abus « que l'instruction économique dans toutes les classes de la société »¹. Pure utopie ! Comment espérer que des ouvriers qui peinent 8 ou 10 heures par jour puissent trouver le temps de s'instruire à fond sur une science aussi complexe et dont les applications va-

1. Le Capital, p. 568, no XIII.

rient de jour en jour ? Comment protéger l'épargnant contre des spéculateurs de profession qui n'ont d'autre occupation que de découvrir de nouveaux trucs pour le prendre en défaut ? N'est-il pas du devoir de l'Etat, de concourir, par des législations appropriées, à la protection de ses travailleurs et de ses épargnants ? On coffre des pauvres hères affamés, trop tentés par les opulents étalages, qui grippent quelques fruits ou paquets de tabac, tandis que les barons de la Finance qui opèrent de véritables razzias sur les économies du peuple, sont gens importants et respectés et deviennent rapidement députés ou maires de leur ville.

**199.—Nécessité d'une
économie régle-
mentée**

La conclusion s'im-
pose : la nécessité
d'une économie or-
donnée et régle-

mentée en vue du bien commun. Sous le système démocratique d'économie libérale, cette réglementation n'est pas possible. Les professions et les métiers, les intéressés de

la vie économique ne prennent pas une part suffisante à l'administration de leurs biens. Le citoyen n'a d'autre recours qu'un député de fortune le plus souvent incompetent. Et l'Etat est accablé de charges « pour lesquelles il n'a ni le temps ni la compétence ». Nous croyons que si la démocratie doit survivre, elle doit être régénérée par le corporatisme.

Sans cela les démocraties deviendront tôt ou tard la proie facile des dictatures renforcées par une puissante organisation corporative dictatoriale.

Nous préciserons au chapitre suivant le rôle de l'organisation corporative.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Le Corporatisme

Nous avons exposé au chapitre précédent, le fonctionnement du système capitaliste actuel sous un régime d'économie libérale, régime du « laisser faire, du laisser passer ». Nous avons expliqué les procédés de dilapidation de l'épargne par le mouillage du capital ; nous avons démontré comment l'organisation de la Bourse, en entretenant l'atmosphère de la spéculation dans le public, du jeu à l'argent, devient l'instrument favori de la Haute Finance et des banquiers pour s'assurer du contrôle

des industries et centraliser aux mains de quelques individus la vie industrielle, économique et politique d'une nation. La monnaie créée, la monnaie qui ne coûte rien se trouve dès lors le moyen pratique par lequel les banques, en finançant à découvert la spéculation, ramènent dans leurs coffres le fruit de leur monnaie de crédit, l'épargne qui est demeurée en circulation.

Le système capitaliste à base de monnaie de crédit apparaît ainsi sous son vrai jour comme une formidable machine d'exploitation de l'ouvrier, de l'épargnant, du consommateur. Et ce système ne peut survivre sans être régénéré de fond en comble par une économie réglementée et ordonnée dans le sens du bien commun.

Au cours de cette étude, nous avons proposé un double remède, une monnaie nationale contrôlée par le Souverain (l'Etat), et le corporatisme pour la réglementation de la vie économique.

Le système de monnaie nationale est destiné à régénérer le pouvoir d'achat du peuple. La fin propre de ce système est de

proportionner la monnaie aux exigences de la vie économique, consommation et production.

Mais il ne suffit pas que la monnaie soit convenablement émise, en quantité suffisante, il faut encore qu'elle soit équitablement partagée. Nous avons montré comment le système capitaliste de distribution par salaires, profits, intérêts est le plus humain, le plus naturel à l'homme. Il est fondé sur le principe de la propriété individuelle acquise par le travail et l'épargne.

Tout le problème se résume donc en deux points : monnaie suffisante, monnaie équitablement distribuée.

Monnaie suffisante par un système de monnaie nationale.

Monnaie équitablement partagée par le système corporatiste.

200.—Définition du corporatisme Le corporatisme est un système d'économie réglementée de manière à offrir le maximum de liberté à l'individu dans les cadres du bien commun.

Il a pour but une distribution équitable des salaires et profits — et par conséquent, de tous les fruits du travail, des objets de consommation.

201.—Parallèle avec les autres systèmes Il se distingue du libéralisme économique en ce sens qu'il canalise tous les intérêts individuels dans la ligne, ou le cadre de l'intérêt général. Il met un frein à la licence, à l'exploitation du plus faible par le plus fort.

Il se distingue de tous les genres de collectivisme, communisme, socialisme, etc., en ce sens qu'il laisse aux individus la propriété légitime de leurs biens, le droit de posséder les instruments de production, et d'en tirer leur propre subsistance. Le citoyen, au lieu de confier sa destinée à un Etat-Propriétaire, Patron et Providence, est le maître de son sort, et, par l'épargne, s'assure de son bien-être futur. Il se libère ou mérite lui-même sa liberté vis-à-vis de l'Etat et de son entourage, par la propriété

de ses biens, de ses épargnes, du fruit de son travail.

Sous le système corporatiste, l'individu n'est pas isolé, et ne devient pas facilement la proie des exploitateurs. Il oppose la force à la force et impose le respect à tous les groupes. Les ouvriers et les patrons réunis en associations, font des contrats de travail, selon les multiples aléas du marché. Par suite de réclamations réciproques, comme dans tous les contrats d'affaires, on en arrive à des ententes, à un moyen terme qui satisfait les deux parties. Si les parties ne peuvent s'entendre on en réfère à un haut Tribunal du travail — qui règle les différends.

202.—Traits essentiels Les individus asso-
du corporatisme ciés selon le mode
 le plus naturel de
la profession, du métier veillent eux-mêmes à la sauvegarde de leurs propres intérêts. Ils ne s'en remettent ni à un Etat Patron, ni au bon vouloir des capitalistes.

Nous avons exposé dans *A qui le Pouvoir ? A qui l'Argent ?* le mécanisme dé-

taillé du système. Nous nous en tenons ici aux grandes lignes. On sait que les chambres régionales représentent les intérêts des particuliers ou des professions selon les localités ou les diverses régions.

203.—Chambre intercorporative Au sein de la chambre intercorporative s'affrontent et se discutent les intérêts généraux de toutes les professions par des représentants nommés et payés par elles, v. g. les traités de commerce, les douanes, taxes, budgets d'Etat, etc. Les représentants des professions présentent leurs desiderata à la chambre des députés, et deviennent comme les juges attitrés de ces représentants du peuple. Au sommet de l'organisation, le Tribunal du travail ou du commerce chargé de régler les différends et de rendre justice au sein de l'organisme économique.

L'individu devient ainsi comme le centre de la vie économique. Il prend part à l'administration de ses propres biens. Il veille lui-même, comme tout bon administrateur à la sauvegarde de ses meilleurs

intérêts. Ni le collectivisme, ni le système libéral ne peuvent offrir une aussi parfaite sécurité à tous et à chacun des citoyens. Ce genre de démocratie économique est le plus conforme à la nature d'un être raisonnable et libre. L'homme n'est pas soumis au caprice d'un souverain ou d'un dictateur comme sous le régime naziste ou fasciste, il demeure son propre maître. Nous voyons dans ce système le salut de la démocratie actuelle corrompue par le libéralisme et les puissances financières.

204.—Réformes par le libre jeu des intérêts Au cours de notre étude nous avons précisé, à mesure qu'elles se présentaient les réformes urgentes qui, sous un régime corporatiste, s'imposeraient pour ainsi dire automatiquement par le libre jeu des intérêts.

205.—Les bienfaits du corporatisme Les ouvriers coalisés en de puissantes associations obtiennent effectivement des industriels ou entrepre-

neurs un juste partage des salaires et des profits, c'est-à-dire leur juste part de la production. D'autre part, les patrons également associés peuvent, par la présentation des bilans ou par une connaissance plus certaine d'un marché en état constant d'équilibre, se défendre contre des réclamations exagérées de la classe ouvrière. On en arrive ainsi à un moyen terme d'entente qui sauvegarde les intérêts de ces deux classes de producteurs.

206.—Les abus du capital et le corporatisme D'autre part, sous un système de capitalisation collective comme les sociétés à actions, ou obligations, il est clair que les administrateurs doivent rendre des comptes aux épargnants.

Sous un régime économique d'ordre et d'équité, par une législation pratique du Marché de la Bourse, par le contrôle des bilans, des prospectus, par l'action de la chambre intercorporative, où tous les industriels auraient intérêt à la bonne con-

duite des affaires, par les inspecteurs ou représentants de cette chambre, on en arriverait promptement à protéger l'épargnant et le consommateur contre cette plaie de la vie économique moderne : le mouillage du capital. Le public, grâce à des bilans vérifiés par ses représentants, publiés sous forme simple, serait tenu au courant de la valeur réelle des industries qu'il capitalise. La presse, délivrée des entraves et des contraintes du système actuel des contrôleurs de la monnaie, pourrait plus exactement renseigner le public souscripteur. En conséquence, disparaîtraient d'elles-mêmes les pratiques malhonnêtes des bonis en actions, de la division des titres, des actions à vote plural, etc. En un mot toute cette machination du système capitaliste actuel pour le pillage de l'épargne.

207.—Réformes de Le Marché de la Bourse,
la Bourse vaste réservoir des
épargnes, subira également de profondes modifications par le jeu spontané des intérêts en présence.

Le Marché de la Bourse, l'armature des prix en Bourse doit refléter des valeurs réelles et non des valeurs fictives des instruments de production, des objets de consommation, etc. Ce marché ne doit pas être manœuvré au profit d'un groupe d'agioteurs, qui entretiennent délibérément dans le public, l'atmosphère de la spéculation afin de piller plus aisément le fruit de ses économies. Les *pools*, syndicats, *holding companies*, sont des instruments sous le contrôle des particuliers pour la direction des mouvements de prix, pour le jeu de hasard et le pillage de l'épargne. Ils disparaîtront promptement de l'organisme économique sous un régime d'économie réglementée par le corporatisme.

La Bourse n'est pas une institution pour favoriser le jeu à l'argent sur les biens de la collectivité, mais bien un marché d'actions, d'obligations, de produits, de propriétés, etc. La centralisation du marché et de l'information peut procurer quelque avantage à la collectivité ; mais si la Bourse devait demeurer une institution de spécu-

lation et de jeu, la société y gagnerait à s'en passer totalement. On peut parfaitement concevoir un marché d'actions, d'obligations, d'objets de commerce ou d'information rapide d'une tout autre nature que le marché actuel de la Bourse.

**208.—Comment empêcher
en Bourse le jeu sur
différences, le jeu
à l'argent**

Cependant si la Bourse peut continuer à rendre des services au public, il faut de

toute évidence la purifier de l'atmosphère de jeu de hasard qui, sous un régime libéral, empoisonne toutes les transactions de ce vaste marché. Sous un système d'économie réglementée, il est clair que toutes les professions, toutes les branches de l'activité auraient intérêt à mettre un frein à la dilapidation de l'épargne par la spéculation des professionnels du jeu de bourse.

La chambre intercorporative, composée d'experts autrement renseignés que notre députation actuelle, réclamerait promptement une législation appropriée. Il

est étrange que, récemment, certains députés ou sénateurs, enflammés d'un beau zèle puritain, se soient déclarés scandalisés que l'on réclamât une loterie en faveur de l'Université de Montréal. On répudiait le projet de loterie, sous prétexte d'enrayer tout ce qui ressemble à un jeu de hasard, alors que, sous l'œil complaisant des mêmes représentants du peuple, opère au grand jour cette formidable organisation de jeu à l'argent qu'est la Bourse contemporaine.

209.—Réformes de la Bourse Certains économistes prétendent qu'il sera toujours difficile sinon impossible d'empêcher à la Bourse, la spéculation de jeu. Personne ne contestera pourtant qu'il soit relativement facile de modérer à tel point la spéculation qu'elle devienne pratiquement inoffensive.

Sous un régime de monnaie nationale, il est sûr que le jeu sur marge ne connaîtra pas la faveur dont il jouit sous un système de monnaie-dette. Les Banques prêteront

sûrement moins libéralement le capital réel que leurs créations monétaires.

De plus, enlevez aux spéculateurs de profession toute leur clientèle d'ignorants et de gogos, de purs joueurs à l'argent, et vous aurez bientôt fait de régénérer ce marché corrompu.

210.—Fermer au grand public la Bourse des marchandises

Fermez par exemple la Bourse des marchandises à tous ceux qui n'y

ont aucune affaire pour l'exercice de leur profession ; il est clair qu'un avocat, un médecin, un juge, un notaire ne rendent aucun service à la collectivité en spéculant sur le café, le blé, etc. ; ils achètent évidemment sans prendre livraison pour revendre sans que les objets de commerce aient bougé des entrepôts ; ils spéculent dans le vide, sur différences. Et comme ils ne peuvent nullement, ainsi qu'il a été expliqué, prévoir les hausses et les baisses, en définitive, *ils jouent à l'argent*, sur les biens de la collectivité. La Bourse des marchandises

devrait être fermé à toutes ces classes de spéculateurs. « Sans la participation du public, a-t-on dit, il n'est pas de mouvement de bourse » (Prion : *Die Wertbildung an der Wertpapierbörse*).

211.—Droit d'inscription On pourrait également, pour diminuer la participation du grand public au jeu de Bourse, exiger une inscription officielle et une assez forte licence de sorte que le premier venu ne puisse, au premier caprice, s'engager sans argent ni expérience dans des spéculations à découvert. Cette mesure découragerait toute la masse des joueurs de fortune ou du moins préserverait les jeunes contre l'habitude du jeu de hasard.

212.—Limiter le nombre des transactions à la Bourse des valeurs Il serait également possible de limiter pour un individu, au chiffre maximum, les transactions qu'il peut légalement effectuer par mois ou par année

à la Bourse des valeurs. On comprend que le public puisse avoir recours au Marché de la Bourse, pour faire des placements ou recouvrer par la vente des titres du capital liquide. Mais est-il bien nécessaire à cette fin, que la Bourse lui soit ouverte 365 jours par année ? Si on limitait par exemple à 10 ou même 20 les transactions permises au cours d'une année, est-ce qu'on ne diminuerait pas singulièrement les transactions de hasard de ceux qui vont régulièrement à la Bourse pour spéculer sur les différences de cours ?

213.—L'exception de jeu Dans certains pays, la spéculation de jeu en Bourse ne jouit pas de la protection des tribunaux. Le créancier qui a joué sur différence n'a aucun recours contre son débiteur. On a âprement contesté (surtout les spéculateurs de profession qui ne peuvent se passer de cette *bonne poire* qu'est le grand public) les mesures législatives à cet effet. Quoi qu'il en soit des législations passées, on dit que l'Alle-

magne et la Belgique ont fait accepter une formule légale très satisfaisante et qui produit d'excellents résultats.

Nous n'insistons pas davantage. Le lecteur comprendra que, sous un régime d'économie réglementée par le corporatisme, on aurait bientôt fait de découvrir les moyens les plus propres à empêcher en Bourse le jeu de hasard et à protéger l'épargne populaire contre les trucs des experts-spéculateurs.

En définitive, à la formule de la licence du régime libéral, nous opposons par le corporatisme la formule de la liberté bien comprise, de la liberté source de sécurité pour tous les citoyens, de la liberté qui protège le citoyen intègre contre le vol savant et raffiné de toutes les intelligentes canailles.

214.—Le libéralisme
d'Adam Smith

On cite souvent comme formules classiques du libéralisme, ces propositions d'Adam Smith : Le but de l'économie politique consiste dans l'or-

dre de la société « où les choses doivent *suivre leur cours naturel*, où règne *une liberté complète*, où chacun a toute latitude de choisir l'occupation qui lui plaît ou de la changer s'il le juge à propos ». Ou encore : « Tout individu recherche continuellement l'emploi le plus avantageux du capital dont il dispose. Il vise ainsi son propre intérêt et non celui de la collectivité. L'étude de son propre avantage le conduit naturellement, ou ce qui est plus exact, nécessairement à préférer l'occupation qui est la plus avantageuse à la collectivité. Tout individu travaille à rendre le plus grand possible le revenu annuel de la collectivité. En général son intention n'est pas de contribuer à l'intérêt général, il ignore d'ailleurs dans quelle mesure il y contribue. Il ne vise que son propre gain, et dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, *il est conduit par une main invisible en vue de la réalisation d'un but étranger à ses intentions* ».

Les disciples d'Adam Smith ont singulièrement élargi le champ concédé à la

liberté par le fondateur de l'Economie politique. Et le libéralisme est proprement devenu la formule du « laisser faire et du laisser passer ».

Nous avons suffisamment démontré que dans un ordre social où *les choses suivent leur cours naturel, où règne une liberté complète*, l'individu, *en cherchant son propre gain*, n'est pas toujours conduit par *cette espèce de main invisible en vue du bien général*.

215.—Interventions fautives de l'Etat Sans doute certaines interventions de l'Etat (énergiquement dénoncées non sans raison par Adam Smith) en vue de fixer arbitrairement le prix des produits, des salaires, sans qu'il soit tenu compte des lois économiques, sont ordinairement préjudiciables à l'industrie, au commerce, etc.

216.—La formule corporatiste et l'économie dirigée Mais la formule corporatiste ne peut encourir ce blâme. Elle

n'est pas une formule d'économie *dirigée*, c'est-à-dire d'une économie dictée et orientée par la volonté humaine, ou la volonté des hommes politiques. L'économie proprement dirigée conduit ordinairement à quelque genre de dictature où les hommes sont soumis à la volonté capricieuse d'autres hommes au gré des intérêts particuliers de ceux-ci. L'idée corporatiste ne s'oppose pas au libre jeu des lois économiques. Elle les favorise plutôt, dans le cadre de l'intérêt général. C'est de la coalition des intérêts divers mis en présence, par la discussion des situations économiques, que doivent surgir les solutions en accord à la fois avec le bien particulier et le bien commun. En définitive l'économie, si elle est dirigée, l'est effectivement par tous les intéressés eux-mêmes dans le sens des intérêts particuliers comme de l'intérêt général ¹.

1. On entend souvent répéter que ce ne sont pas les systèmes mais l'homme qu'il faut réformer. Nous croyons plutôt qu'il faut réformer à la fois l'homme et les systèmes. Une école de sens civique et chrétien, dans l'esprit de la doctrine du Christ,

217.—Le Corporatisme,
formule idéale d'orga-
nisation économique

C'est pourquoi
nous disons que le
corporatisme est
la formule humai-

ne par excellence. Elle comporte l'idée fondamentale d'une *économie* réglementée et *ordonnée* pour le plus grand bien de tous les membres du corps social.

attachée à chacune des corporations, où, par des conférences et des études appropriées, on enseignerait particulièrement les principes de la justice et de la charité sociales, ne manquerait pas d'améliorer dans la vie des affaires, le sens de l'honnêteté et du droit qui a diminué de façon inquiétante surtout depuis un quart de siècle. Mais, par ailleurs, est-ce qu'un système corrompu ne suffit pas parfois à corrompre les hommes les plus intègres ? Les hommes politiques le répètent sans cesse. De plus, que dirait-on d'un industriel qui, faute d'organisation et de système, de méthodes de contrôle, se ferait voler ses profits par ses employés, et qui s'y résignerait sans peine : « Il est inutile d'instaurer un système de contrôle : les hommes seront toujours malhonnêtes et voleurs ». S'il est vrai que les hommes de la grande guerre de 1914 ne paraissent guère plus *civilisés* que ceux de l'an 1 ou de l'an 1000, raison de plus pour instaurer un système par lequel chacun puisse veiller à la sauvegarde de ses propres intérêts.

CHAPITRE QUINZIÈME

Le Crédit Social

Les solutions que nous proposons dans cette étude diffèrent essentiellement des solutions du Major C. H. Douglas, connues sous le nom de *Crédit Social*.

218.—La critique négative de Douglas et ses solutions positives

Comme Douglas, il est vrai (mais par des démonstrations ou des procédés différents), nous nous attaquons au système monétaire actuel. C'est la partie

négative de notre étude. Il est étrange que de nombreux créditistes, apparemment peu au courant de la littérature sur cette matière, confondent la critique négative et les solutions positives du Major Douglas. Cette littérature, Douglas la connaissait bien : “It is not my intention to inflict upon you to any considerable extent, any views upon the existing financial system, or the modifications which, in my opinion, are urgently required in it, as apart from other reasons, *there is a fairly extensive literature on the subject . . .*”¹ « Je n’ai pas l’intention de vous exposer longuement les diverses opinions sur le système financier actuel, ou les réformes qui, selon moi s’imposent de façon urgente, car en plus d’autres motifs, il existe sur cette matière une *abondante et excellente littérature* ». Kitson, en effet, le Père de la Nouvelle Economie écrivait bien avant Douglas, et le réformateur écossais ne manque pas de s’en inspirer. A la suite

1. *Warning Democracy*, p. 1 ; p. 51 : “I myself, and others, have devoted a great deal of time on money system”.

de Kitson, toute une pléiade d'écrivains, Thomas W. Huskinson, Charles A. Lindbergh Sr., A. B. Nordskog, A. I. Caldwell, Brandeis, Hemphill, etc., etc., se sont attaqués au système monétaire actuel.

Le *Crédit Social* n'est donc pas fondamentalement une critique du système bancaire. De nombreux économistes comme I. Fisher, A. I. Caldwell, Melchett, Clarke, Leverhulme, Soddy, Coogan ont également proposé des solutions en vue de proportionner la monnaie aux activités économiques.

219.—Le *Crédit Social* La grande originalité des solutions du major Douglas, le *Crédit Social* proprement dit, c'est l'escompte du juste prix et la monnaie émise sous forme de dividendes à tous les citoyens.

Avec l'Ecole de la Nouvelle Economie, nous nous attaquons fermement à la monnaie-or, à la monnaie-dette, mais nous différons d'opinion avec le major Douglas, sur la solution positive à apporter au problème monétaire.

**220.—Les solutions de
cette étude et celles
de Douglas**

Nous réclamons une monnaie originairement émise sans intérêt (par les dépenses

du gouvernement) et en proportion des activités économiques, des exigences de la consommation et de la production. Nous croyons que la distribution de cette monnaie, par les salaires et les profits, c'est-à-dire au pro-rata du travail (quantité ou qualité) est la seule possible sous un régime social « personnaliste » (*individualistic*). Nous croyons également que la production doit être financée par l'épargne. En un mot nous ne réclamons aucun changement aux principes proprement dits de distribution du système actuel sinon une réglementation selon les meilleurs intérêts de tous les citoyens par le corporatisme.

**221.—Substitution des
salaires par des
dividendes**

Douglas au contraire, s'en prend au système de distribution par salaires et

profits. Il propose une distribution des ob-

jets de consommation par des dividendes combinés d'un escompte sur les prix¹.

1. *Warning Democracy*, p. 34: "The dividend shall progressively displace wages and salaries."

Idem, p. 42. "The distribution of cash credits to individuals shall be less dependent upon employment. That is to say that the dividend shall progressively displace the wage and salary."

Economic Democracy, p. 113. "Let us imagine the theories of rent and wages to be swept away and discredited."

The Monopoly of credit, p. 113. "The dividend shall progressively displace the wage and salary, as productive capacity increases per man hour."

The Monopoly of credit, p. 80. "Wages and salaries in relation to dividends ought to become increasingly unimportant."

Dans son plan pour l'Ecosse, Douglas propose pour l'initiation du système une réduction de 25% des salaires. *Social Credit*, p. 210. "Wage rates in all organized industries will be reduced by 25 percent"...

Au sujet de la rémunération par profit, Douglas n'est pas moins catégorique et la dénonce simplement comme antisociale :

Economic Democracy, p. 107. "Payment by price manipulation (*profit*) whether through the agency of profit, stock manipulations or otherwise, is quite definitely antisocial."

222.—L'épargne ne financera plus la production

Douglas propose également que la production ne soit plus financée par l'épargne, mais

par cette monnaie de dividende ¹.

Toute cette nouvelle monnaie émise par l'escompte ou par dividende sera gratuitement offerte à la collectivité sans en exiger du travail ou des services.

Sur ces divers points, comme sur les nombreuses conséquences qu'entraîne une telle distribution de la monnaie et que nous préciserons plus loin, nous différons totalement d'opinion avec les partisans du *Crédit Social*.

Nous devons ajouter que nous nous séparons à regret de ces partisans de la Nouvelle Ecole d'Economie. Ils auront généreusement contribué, au prix de grands

1. *The Monopoly of Credit*, p. 113. "The credits required to finance production shall be supplied not from savings, but be new credits relating to new production."

Warning Democracy, p. 34. Même texte.

Warning Democracy, p. 42. Même texte.

sacrifices, à renseigner le public sur la fausseté du système actuel. De plus, nous combattons de bons amis avec lesquels nous sympathisons dans la dure lutte qu'ils poursuivent vigoureusement contre les puissances d'argent. Mais nous ne pouvons accepter des solutions que nous croyons très dangereuses au point de vue social, et utopiques au point de vue économique. Sans compter que la faillite certaine qui suivrait l'essai et l'application des principes de Douglas, risquerait de discréditer pour longtemps, toute la Nouvelle Ecole d'Economie.

Nous n'ignorons pas, et nous l'avons déjà expérimenté, que nous devons subir de vigoureuses ripostes de la part de certains créditistes. Nous ne contestons à personne le droit de discuter. Et même, une bonne polémique qui n'a d'autre but et d'autre fin que la connaissance de la vérité, qui sait éviter les querelles d'intérêts ou de personne ne peut manquer d'être profitable à maints points de vue. Qui sait, si des discussions amicales ou des rapproche-

ments opportuns ne finiraient pas par produire l'unanimité d'opinion parmi les partisans de la Nouvelle Economie. Nous osons l'espérer.

223.—Le style et la pensée de Douglas Les théories du *Crédit Social* portent d'autant plus à la controverse, qu'elles sont présentées, comme l'écrit M. A. I. Caldwell, « de multiples façons, selon les lieux, les circonstances et les commentateurs de la pensée de Douglas ».

De plus, le style obscur et diffus du Major Douglas a donné lieu à de nombreuses divergences d'opinion même entre créditistes. « L'étude des œuvres de Douglas, comme le faisait récemment remarquer M. C. W. Peterson, est une tâche irritante », j'allais écrire, *hystérisante*. On pourrait se demander, avec le même auteur, si Douglas n'a pas exposé ses théories en pensant à ce conseil d'un cynique fameux : « Si vous voulez laisser une doctrine immortelle exposez-la de façon incompréhensible

de sorte que personne n'en puisse démontrer la fausseté ».

Ce reproche peut paraître exagéré. Mais il n'en reste pas moins que M. Frederick Soddy, savant économiste sympathique au réformateur écossais ne parle pas des théories de Douglas sans cette précaution : *So far as I understand the proposals*. On ne sera pas étonné que les partisans du *Crédit Social* se défendent contre tous leurs contradicteurs en affirmant qu'on ne les a pas compris.

Nous avons tâché d'éviter ce reproche en lisant et relisant les œuvres même du Maître au moins huit ou dix fois sans compter les écrits des commentateurs. Si, après cela nous *n'avons pas compris*, c'est, ou bien que nous sommes inapte à comprendre, ou bien que cette doctrine est littéralement inaccessible à l'intelligence humaine.

Nous ferons mieux néanmoins, nous procéderons par hypothèse. Et si la pensée de Douglas prête à équivoque, nous analyserons successivement les différents aspects sous lesquels elle peut se présenter.

224.—Divergence d'opinion Nous différons
sur la cause du déficit d'opinion avec
de pouvoir d'achat Douglas quant à
sa solution pro-

prement dite : le *Crédit Social* ; nous différons également sur l'explication qu'il propose du déficit actuel de pouvoir d'achat.

Nous avons attribué ce déficit de pouvoir d'achat à la monnaie-dette émise au rythme des intérêts privés des particuliers qui contrôlent le crédit et non au système de paiement par salaires et profits.

Contrairement à Douglas, nous croyons que toute la monnaie qui représente le coût de la production est intégralement distribuée aux consommateurs, par les déboursés de salaires, profits, loyers, intérêts, matières premières, dépréciations des machines, etc. Nous ne faisons aucune distinction entre des paiements A ou paiements B parce que tous les paiements B, tels que définis par Douglas se résolvent toujours en définitive en paiements A.

225.—Le théorème A + B On sait en effet
que Douglas dis-

tingue deux sortes de paiements, les paiements A, salaires, gages, dividendes qui sont distribués à la collectivité et les paiements B qui sont versés à d'autres organisations, pour des matières premières, loyers, dépréciation du matériel, énergie électrique, intérêts, etc.

Or, dit-il, comme pour fixer le prix de vente des produits, on tient à la fois compte des paiements A et des paiements B, et que le consommateur ne reçoit que les paiements A, il est clair qu'il ne peut acheter au moyen de A ce qui contient $A + B$ (le prix de détail des produits).

C'est le théorème $A + B$ qui a donné lieu à tant d'âpres discussions.

Le Major Douglas a fait cette étonnante découverte lors de son séjour à la *Royal Air Craft* de Farnborough où il fit un séjour durant la guerre comme comptable et directeur de la Finance.

Il remarqua que le montant des salaires et dividendes distribués était toujours inférieur au prix de vente des produits. Il en conclut que, s'il en était ainsi pour telle

industrie, cette proposition devait également s'appliquer à tout le plan industriel. D'où ses désespérantes conclusions sur tout le système de rémunération par salaires et profits.

Cette déduction du particulier au général est fautive à cause de son universalisation même. Elle n'est admise par aucun économiste sérieux même parmi ceux qui sont les plus sympathiques au Major Douglas.

226.—**Tout le coût de la production distribuée au consommateur** **Supposons que je fabrique une table au prix global de 10 dollars et que je n'offre que 5 dollars à l'ouvrier qui me loue son travail ; il est clair que cet ouvrier, de son cinq dollars, ne peut acheter ma table au prix marqué de dix dollars. Mais cela ne veut pas dire que ma table ne peut d'aucune manière être vendue sur le marché. Si j'ai dépensé deux dollars pour l'achat de ma matière première, bois, vernis, etc., si, par exemple, j'ai donné deux**

dollars à un autre ouvrier qui m'a préparé cette matière première et un dollar à celui qui m'a fourni les outils nécessaires à la fabrication ; si de plus j'ai gardé deux dollars de profit (mon salaire) sur une autre table précédemment vendue, il est clair que le coût de la production a été intégralement distribué au consommateur.

Il existe 10 dollars en circulation pour un prix de vente fixé à 10 dollars. Tout le coût de fabrication a été distribué à la collectivité. Les paiements B, achat du bois, du vernis, des instruments de travail, etc., à une autre organisation deviennent des paiements A quand ils sont distribués en salaires ou profits. Le profit représente simplement le salaire de celui qui travaille pour son propre compte. Le problème d'équité sociale ne consiste qu'à partager justement les salaires et profits.

Tous les paiements B sur du capital réel, intérêts, taxes au gouvernement, etc., se résolvent toujours en paiements A.

227.—Le cas des intérêts et de la taxe Supposons que j'aie dû emprun-

ter 10 dollars de mon voisin pour fabriquer ma table. Je lui verserai un intérêt de 1 dollar. Je partage simplement avec lui mon profit de deux dollars.

De même si je paye 50 sous de taxe au gouvernement et que le gouvernement rende à la collectivité, sous forme d'octroi ou de paiement de service, le fruit de cet impôt, mon 50 sous devient encore du pouvoir d'achat. On sait que le rôle véritable de la taxe ne consiste qu'à retirer du pouvoir d'achat d'une partie de la collectivité pour le réémettre en faveur d'une autre classe de travailleurs.

Supposons maintenant que je dépose à la banque 1 dollar (fonds de dépréciation) pour renouveler, à une date ultérieure, mes outils de fabrication. La banque peut prêter ce dollar à quelqu'autre citoyen ; et il continue de circuler comme pouvoir d'achat. Quand je réclamerai mon dollar pour la réparation de mes instruments de travail, je le distribuerai moi-même en pouvoir d'achat à un autre ouvrier ou à un

mécanicien, s'il s'agit de réparation de machines.

Nous l'avons maintes fois affirmé, et nous le répétons, retranchez de notre organisme économique tout le capital fictif, émettez la monnaie selon les lois précédemment décrites de la circulation monétaire, et il n'existe plus aucun déficit de pouvoir d'achat. Le système de distribution proportionnelle par salaires, profits, intérêts, etc., et le financement de l'industrie par l'épargne ne présentent plus aucune difficulté. Nous n'avons que faire de ces distributions de monnaie gratuite par escomptes ou dividendes. « C'est une erreur des commençants, *a beginners' mistake*, écrit M. F. Soddy, de croire que toute la monnaie dépensée pour le coût de la production n'est pas distribuée pour l'achat des produits. Il est absolument inexact de penser qu'il existe quelque différence entre les coûts et les prix. Les dépenses pour administration (*overhead*), intérêts, loyers, matières premières, les profits autant que les salaires, traitements, sont distribués à des indivi-

des qui ne les conservent pas dans leurs bas (*do not hoard in their stockings*) mais les dépensent ou les placent, en pouvoir d'achat, comme tout le reste de la collectivité... Les frais encourus pour la fabrication balancent le total des coûts distribués au public »¹.

A notre avis le théorème A plus B pêche par excès d'analyse et une universalisation hâtive d'un cas particulier. Nous ne nous arrêterons pas davantage à la discussion de ce trop fameux théorème.

Douglas nous paraît plus logique quand il s'attaque au système de monnaie de crédit distribuée au gré d'intérêts particuliers sans qu'il soit tenu compte des besoins de la consommation, comme par exemple quand des investissements d'épargne concourent à augmenter le marché des objets de consommation. Nous avons suffisamment démontré qu'une monnaie incidemment émise par les dépenses ou les travaux du gouvernement selon les indica-

1. *The role of Money*, p. 151.

tions de l'indice des prix, suffisait à régénérer le pouvoir d'achat sans qu'il soit nécessaire de chambarder le système actuel de distribution et d'épargne.

228.—**La machine** On sait de plus que nombre d'économistes dont maints adeptes du *Crédit Social*, attribuent aux extraordinaires progrès de la mécanique le déficit actuel de pouvoir d'achat.

On doit admettre comme un fait évident que l'énergie mécanique tend de plus en plus à prendre la place de l'énergie humaine. La machine tend à diminuer le nombre d'ouvriers employés à telle ou telle industrie. Mais on ne doit pas méconnaître par ailleurs que le nombre d'ouvriers employés à la fabrication et à la réparation de toute cette nouvelle machinerie s'accroît sans cesse.

Si j'emploie cent hommes pour la production d'une certaine quantité de soie, et que, grâce à la découverte d'une nouvelle machine, je puisse réduire le nombre de mes ouvriers de 50 pour produire la même quan-

tité de soie, ce seul fait ne signifie pas que la société devra supporter 50 chômeurs de plus. Si, pour produire cette nouvelle machine, on doit embaucher 50 nouveaux ouvriers pour la préparation des matières premières (fer, acier, nickel), la fabrication, la vente, les réparations de la machine, etc., il est clair que la situation ne sera guère modifiée. Le « capital humain » n'aura fait que changer d'emploi. On sait par ailleurs le nombre croissant des nouvelles industries fondées par suite des progrès de la mécanique (v. g. l'automobile).

Mais admettons que le plan industriel puisse augmenter sa production en employant moins de bras. Supposons de plus qu'à toute augmentation de production (par suite des investissements d'épargnes), correspondent des émissions monétaires, par les travaux ou dépenses du gouvernement (l'Etat, au lieu de payer ses services par des taxes, émet la quantité requise de monnaie légale), est-ce que la production ne se trouverait pas équitablement distribuée, par les salaires et profits, au pro-rata des

services rendus ? Encore une fois le déficit réel de pouvoir d'achat n'a d'autre cause que notre système de monnaie de crédit, sous le contrôle des banquiers. Mais ce déficit devient de jour en jour plus apparent par suite des progrès de la mécanique.

Sous un système de monnaie nationale réglementée par le corporatisme, les progrès de la mécanique ou de la civilisation ne devraient plus tourner au détriment de l'ouvrier ou du consommateur¹. Si la machine peut contribuer à produire davantage, le capital disponible augmentant proportionnellement à la capacité de produire, les consommateurs de leur salaire ou de leur profit, bénéficieront de leur juste part des objets de consommation, puisque toute la monnaie qui sert à défrayer le coût de la production est intégralement distribuée en salaires, profits, intérêts, etc., aux consommateurs.

1. Ricardo a clairement démontré que, sous le système actuel, la machine est ordinairement fatale à l'ouvrier. Cf. Principes de l'Economie politique, vol. II, p. 211.

Si l'on suppose que la production puisse augmenter à tel point qu'elle déborde la capacité de consommer, on devra simplement diminuer le nombre d'heures de travail ; la distribution demeurera proportionnelle à la quantité et à la qualité de travail, au pro-rata des services rendus ; la distribution par dividendes, selon l'idée de Douglas, comporterait une distribution égalitaire et injuste.

Mais cette période des loisirs ou de la fainéantise rêvée par les créditistes n'est pas près de se produire. Non seulement l'homme ne peut produire sans travailler, mais apparemment il n'existe pas de limite à sa capacité de consommer. Et c'est fort heureux puisque le travail demeurera toujours la joie et la consolation de l'homme. Adam Smith a très justement observé que « le besoin de nourriture est, dans chaque individu, limité par la capacité bornée de l'estomac de l'homme ; mais que le désir des choses commodes ou des objets de décoration et d'ornement pour les édifices, l'habillement, les équipages ou l'ameublement,

paraît n'avoir point de borne ou de limite certaine »¹.

Nous avons démontré que le déficit actuel de pouvoir d'achat ne peut être imputable en principe au système de l'épargne et de la distribution par salaires et profits. La cause véritable du déficit réside essentiellement dans notre système bancaire de monnaie-dette.

De plus, nous avons démontré précédemment que le système de l'épargne et de la distribution par salaires et profits est une conséquence nécessaire du régime *personnaliste* de la propriété privée (§ 121, V. II).

Nous tâcherons d'établir clairement ici les conséquences, au point de vue social et économique, de la solution du Major Douglas : le *Crédit Social*.

**229.—Conséquences
sociales de la théorie
de Douglas**

Nous croyons tout d'abord qu'il est impossible de distribuer gratuitement de la mon-

1. Liv. I, ch. XI, p. 69b.

naie, en sus des salaires et profits, sans priver une partie de la collectivité du fruit légitime de son travail.

Nous avons prouvé à maintes reprises au cours de cet ouvrage que la monnaie qui sert à défrayer le coût de la production est intégralement distribuée aux consommateurs.

**230.—La monnaie gratuite
p r i v e nécessairement
quelqu'un du fruit légi-
time de son travail**

Je possède un capital réel de 100 000 dollars. Je débourse 80-000 dollars pour

les dépenses d'administration, matière première, salaires, etc. Je fixe les prix de ma production à 100 000 dollars. Je me paye à moi-même un salaire (avance sur les profits futurs) de 20 000 dollars. La production est intégralement distribuée par les salaires et profits. Je recouvre 100 000 dollars par la vente de mes produits. J'entreprends un nouveau cycle de production, je distribue 80 000 dollars (dépenses du coût) en me réservant pour ma propre consom-

mation mon profit de 20 000 dollars. Et ainsi de suite.

231.—Distribution par le dividende Il est clair que si le gouvernement, en sus des salaires et des profits, distribue 100 000 dollars de dividende gratuit il existera 200 000 dollars de monnaie pour 100 000 dollars de produits. Les prix tendront à s'ajuster à la monnaie.

Si les prix doublent à 200 000 dollars, l'industriel (pour ce cycle de production) et les salariés qui ont fourni tout le travail ne recevront de leur 100 000 dollars par suite de l'inflation que la moitié des objets de consommation. Ils auront entrete nu de leur travail ces messieurs qui jouissent paisiblement de l'âge d'or de *l'abondance et des loisirs*.

232.—Distribution par l'escompte du juste prix Il en sera de même si la monnaie gratuite est distribuée sous forme d'escompte, ce que Douglas appelle *l'escompte du juste prix*.

Supposons, par pure hypothèse, que pour distribuer le 100 000 dollars de production aux salariés (pour combler « le déficit des paiements A ») qui n'ont reçu que 80 000 dollars, on leur accorde un escompte de 20% sur les prix. La production se vendra 80 000 dollars. Les salariés bénéficieront donc d'une partie de la production qui appartient de fait à l'industriel. Contrairement aux communistes, nous prétendons que tout le travail intellectuel des entrepreneurs ou capitalistes, des inventeurs, des administrateurs, etc., doit être rétribué. Si les prix sont artificiellement réduits à 80 000 dollars pour 80 000 dollars de monnaie et que l'industriel use de son droit légitime de dépenser son 20 000 dollars de pouvoir d'achat, les prix remonteront automatiquement à 100 000 dollars de sorte que l'escompte ne sera plus d'aucune efficacité. Si en plus, l'industriel selon le plan de Douglas, réclame de l'Etat par l'intermédiaire de la banque, le 20 000 dollars d'escompte qu'il a concédé, il existera 120 000 dollars de monnaie pour 80 000 dollars

de produits. Donc, inflation monétaire et *dilution* du pouvoir d'achat.

En conclusion, sous quelque angle que l'on considère ce problème, il est impossible de distribuer de la monnaie gratuitement, que ce soit par dividende ou escompte, sans priver quelqu'un du fruit légitime de son travail. L'Etat, par cette monnaie gratuite distribue donc, en parts égales à la collectivité, le fruit du travail des citoyens (Etat-Providence des collectivistes).

Le cas se pose différemment si, quand l'épargne a contribué à des augmentations de production, on émet de la monnaie sans intérêt par les dépenses du gouvernement selon un indice de prix constant. Le gouvernement est ordinairement obligé d'imposer une taxe pour le paiement des dépenses ou services d'Etat. Si l'indice des prix baisse, ce qui révèle une pénurie de pouvoir d'achat par rapport à la production, le gouvernement, au lieu d'imposer une taxe, peut émettre de la nouvelle monnaie à mesure que les nouveaux produits, créés par les investissements d'épargne, arrivent sur le marché.

Il n'y a pas d'inflation monétaire et la production est légitimement distribuée à tous ceux qui contribuent à la production ou rendent des services à la société.

233.—Système à caractère collectiviste et non « personnaliste » Au point de vue social, comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, le système de Douglas est un système à caractère collectiviste et non *personnaliste*.

234.—Dividendes égaux, principe de Karl Marx La monnaie distribuée gratuitement à tous les citoyens sous forme de dividendes gratuits et égaux, consacre le principe de l'égalitarisme si cher à Karl Marx. Il est en opposition formelle avec le principe de distribution par salaires et profits en proportion de la participation à la production et au bien commun par du travail ou des services. Nous avons démontré précédemment que la distribution par salaires et profits est une conséquence directe du

régime *personnaliste* de la propriété privée.

Il est en effet bien clair que l'Etat ne peut distribuer des dividendes que s'il travaille à profit, comme un simple individu. Or si l'Etat peut accumuler des profits, il faut en quelque manière qu'il soit propriétaire du sol, des instruments de production. On ne peut tirer du profit que d'un bien que l'on possède en propre, d'une manière ou d'une autre, de façon permanente ou temporaire, totalement ou en partie. On en arrive ainsi à cette formule de l'Etat-Propriétaire, caractéristique du système collectiviste. Si on enlève à ceux qui possèdent des instruments de production les fruits de leurs propriétés pour les distribuer gratuitement au public on s'arroge encore la propriété virtuelle des biens productifs. Et nous avons démontré que le dividende gratuit *dépossède* nécessairement quelqu'un du fruit légitime de son travail.

On sait que certains créditistes expliquent les dividendes de Douglas par comparaison avec les sociétés par actions. Tous les citoyens, actionnaires du système indus-

triel de tout le pays recevraient des dividendes comme les actionnaires des compagnies par actions. Mais on n'a jamais entendu dire que ces actionnaires reçoivent des dividendes gratuits et égaux. Ils reçoivent des dividendes sur leurs épargnes qu'ils ont gagnées par du travail ; de plus ces dividendes sont proportionnels au nombre et à la valeur de leurs actions, en définitive à leur coopération à la production. Les citoyens ont gagné leurs épargnes en proportion du travail fourni ; ils se privent de consommer pour entretenir de leurs épargnes les ouvriers qui créent les nouveaux instruments ou la nouvelle production. Une vaste société par actions dont tous les citoyens seraient les membres, devrait nécessairement être financée par l'épargne. Or Douglas proclame que l'épargne ne financera plus la production.

Il faudra donc que l'Etat, comme l'affirme d'ailleurs Douglas (nous citerons plus loin les textes) devienne de quelque manière propriétaire des instruments de production.

**235.—Le dividende, fruit
d'une taxe sur les
profits ? Principe
collectiviste**

Certains créditistes
(quoiqu'en cela ils
s'éloignent de la
pensée de Douglas)
prétendent que le

dividende pourrait être le fruit d'une es-
pèce de taxe sur les profits. Mais encore
là ils dépossèdent nécessairement quel-
qu'un du fruit légitime de son travail. Si
les profits sont excessifs, c'est que l'indus-
triel s'est attribué une part du fruit du
travail de ses ouvriers. La production, de
toutes manières, appartient à ceux qui par
du travail ou des services contribuent di-
rectement ou indirectement à la production
et au bien-être commun. Si donc les profits
sont en excès par rapport aux salaires, on
n'a qu'à rétablir l'équilibre par une juste
répartition des salaires et des profits (par
le corporatisme). Le fruit d'une taxe sur les
profits ne peut être équitablement distribué
qu'à ceux qui, par suite d'une incapacité
quelconque, sont à la charge de l'Etat (al-
locations aux vieillards, etc.). Toute taxe
sur les profits en vue de la distribution

d'un dividende gratuit et égalitaire ne peut que déposséder les industriels ou les salariés du fruit légitime de leur travail.

La production est intégralement distribuée par les salaires et les profits. Le dividende, encore une fois, substitue la distribution gratuite et égalitaire à la distribution proportionnelle par salaires et profits. C'est là une idée collectiviste, socialiste ou communiste.

236.—Le dividende, D'autres créditistes ne
attrape-nigaud ? voient dans le dividende
qu'un attrape-nigaud,
un bon truc pour s'emparer du pouvoir. A
ceux-là nous n'avons aucune réponse à
offrir. Ils la trouveront sans doute eux-
mêmes. Ou encore cette « *bonne poire* »
qu'est le peuple, mais qui se lasse d'être
bonne poire quand il a été leurré, décou-
vrira, dans sa colère, les éloquentes ré-
ponses qui conviennent aux exploiters de
la crédulité populaire.

Nous reprochons à Aberheart d'avoir promis aux citoyens d'Alberta un dividende

gratuit, alors qu'il savait parfaitement que sans posséder le capital (sans contrôler les banques : ce qui relève du gouvernement fédéral) il ne pourrait d'aucune manière distribuer des dividendes au public.

237.—La pensée de **M a i s** voyons plutôt
Douglas quelle est la pensée précise du Maître. Par quel procédé mystérieux pourra-t-il distribuer de la monnaie gratuitement à la collectivité, et quel genre d'organisme social, préconise-t-il *logiquement* à cet effet ?

Douglas n'a pas laissé planer de mystère sur ce point.

238.—Salaires Il s'explique clairement au moins une douzaine de fois dans ses œuvres : l'objectif du *Crédit Social*, c'est de substituer progressivement le dividende aux salaires. "*The dividend shall progressively displace the wage and salary*". (Cf. textes précédemment cités en note). Et dans son plan concret pour l'Ecosse, dès la première proclamation, il statue une dimi-

nution de 25% des salaires. Jusqu'où doit s'étendre cette substitution du salaire en faveur du dividende ? Douglas écrit à la page 113 de son ouvrage *Economic Democracy : Let us imagine theories of rent and wages to be swept away and discredited*. La théorie des salaires et des gages serait évidemment, dans sa pensée, rayée de l'économie et définitivement discréditée.

Mais si Douglas émet de la monnaie aux consommateurs et que cette monnaie finance la production, il est clair que la production ne devrait plus être financée par l'épargne comme elle l'est actuellement.

239.—Epargne C'est pourquoi Douglas déclare que la production ne sera plus financée par l'épargne mais par cette nouvelle monnaie-dividende (Cf. les textes cités précédemment en note). Ce qui veut simplement dire que l'épargne n'a plus de raison d'être puisqu'elle ne peut rapporter un revenu. Or, comme nous l'avons dit, c'est par l'épargne qu'un particulier possède un bien productif (§ 121, V. II). Et le

capital même fruit de l'épargne, le capital est *tabou*. La monnaie du *Crédit Social*, comme l'écrit M. W. A. Tutte, l'un des commentateurs les plus autorisés de Douglas, ne peut être ni transférée à profit (prêtée), ni léguée par testament¹. Douglas compare sans cesse sa monnaie à un billet de tramway qui n'a d'autre utilité que de transporter la production, de l'industrie au consommateur.

Il ne nous reste plus donc, sous ce système, qu'à concevoir toute la monnaie de crédit comme la propriété de l'Etat et conséquemment tout le plan industriel comme une propriété commune.

240.—L'Etat propriétaire Ce qui représente précisément l'idée de Douglas. Il écrit en effet à la page 110 d'*Economic Democracy*, « que si les res-

1. National Dividend Participation certificates shall not be transferable by sale or deed of gift, and shall become null and void immediately upon death or permanent departure from Canada of the holder . . . (*Douglas Social Credit for Canada*, p. 274).

sources naturelles sont de propriété commune, les moyens de les exploiter, c'est-à-dire le plan industriel, devraient être également de propriété commune ». Et dans son plan pour l'Ecosse, il déclare illégal, tout transfert de propriété, laissant à l'Etat le soin de désigner un successeur à celui qui par décès ou démission abandonne la direction d'un bien productif¹.

Or, s'attaquer au principe du salaire, au principe de l'Epargne, en un mot substituer à tout ce qui constitue le crédit personnel et individuel d'un citoyen, un crédit soi-disant social, c'est s'attaquer au principe même de la propriété privée. C'est remplacer définitivement un régime *personnaliste* par un régime collectiviste.

241.—Conséquences Quand on enlève à
quelqu'un le droit d'é-

1. No transfer of real estate directly either between persons or business undertakings will be recognized. Persons or business undertakings desiring to relinquish the control of real immoveable estate will do so to the Government which will take any necessary steps to re-allot it to suitable applicants (*Social Credit*, p. 206).

pargner ou de prêter ses épargnes, le droit de léguer son argent par testament, le droit de posséder en propre un plan industriel, fruit de son travail et de le léguer à ses fils, en un mot quand on décrète l'abolition du principe de la propriété, du crédit individuel sous toutes ses formes, on peut se demander ce qui reste de la liberté humaine.

L'Etat devient évidemment la providence chargée de distribuer également les biens à tous, indépendamment de la part que chacun peut apporter par son travail à la production, et les citoyens peuvent être considérés comme des détenteurs de parts qui jouissent d'un droit égal sur les biens mis en commun. « A bond holder, dit Douglas, entitled to an *equal share of product* ».

Comme formule collectiviste, communiste ou socialiste, il est difficile d'en concevoir de mieux réussie, et en ce sens le plan de Douglas, réalisé selon une logique rigoureuse, *socialiserait* plus sûrement le système économique que le plan de Karl Marx lui-même.

242.—Témoignages Il semble donc que M. Frederick Soddy, qui a sérieusement étudié le *Crédit Social*, tant au point de vue économique que social, ait eu raison d'écrire que le *Crédit Social* « would be a possibility in a *communalistic* society, not in an *individualistic* society ». Le *Crédit Social* serait possible sous un régime de société communiste et non de société *individualistique* ».

Et l'on conclura avec le R. Père Gustave Sauvé, O. M. I. (*La coopération, semaines sociales de 1937*, p. 202) qui, à la suite d'une analyse assez détaillée du système de Douglas, déclarait que le *Crédit Social* « offre une constitution apte au développement du socialisme d'Etat », et que Douglas « parle de partage de la richesse nationale, avec des termes que les socialistes, les communistes et technocrates accepteraient sans discuter ».

En présence du *Crédit Social*, la véritable question qui se pose est donc celle-ci : nous devons opter soit pour une société où l'individu est son propre maître « *indivi-*

dualistic », soit pour une société où l'Etat pourvoit aux besoins de chacun « *communalistic* ». Si nous avons confiance qu'un groupe d'hommes, à qui nous abandonnerions tout le plan industriel, tout le crédit individuel que représente notre travail, en faveur d'un soi-disant crédit social, puisse administrer nos biens mieux que nous ne le pouvons faire individuellement, nous pouvons opter pour la solution du Major Douglas. Puisque cette théorie est en ce moment devant l'opinion publique, il semble qu'il soit de notre devoir de la discuter à fond, à cause de ses répercussions profondes sur tout l'économique et le social. Et en présence d'un problème aussi grave et aussi complexe, il serait à souhaiter que tous les esprits s'apaisent pour une discussion où seule la vérité, tant au point de vue de l'objet de la discussion que des procédés de polémique, soit vraiment jugée digne de figurer.

<p>243.—Le Crédit Social sous son aspect économique</p>	<p>Nous avons étudié la solution de Douglas sous son as-</p>
---	--

pect social. Nous croyons qu'au point de vue économique, les propositions du Major Douglas ne sont pas soutenables. Elles sont en contradiction flagrante avec les lois véritables de la circulation monétaire.

244.—Le Crédit Social Nous avons démontré précédemment
et les lois de la circulation monétaire (Cf. lois de la circulation monétaire)
la circulation monétaire (Cf. lois de la circulation monétaire) que l'on ne peut émettre de la nouvelle monnaie sans causer d'inflation, que si le consommateur s'est privé d'acheter pour investir son argent dans la production (par l'épargne) en occasionnant un surcroît de produits. La nouvelle monnaie doit être émise par les dépenses du gouvernement à mesure que le produit fini arrive sur le marché.

Nous avons également démontré que, toute la monnaie qui sert à défrayer les dépenses de production étant distribuée aux consommateurs, on ne peut émettre de nouvelle monnaie, soit à la production soit à la consommation, sans causer d'inflation monétaire (cf. lois de la circulation).

Or, nous savons que Douglas prétend que la production ne serait plus financée par l'épargne mais par sa monnaie gratuite.

245.—Inflation du Crédit Social Il est donc évident que la monnaie émise dans ces conditions ne peut que causer une inflation continuelle et progressive de la monnaie jusqu'à sa dévaluation totale. Sous un système semblable non seulement la mesure monétaire ne pourrait demeurer une *mesure stable*, mais elle deviendrait rapidement comme en Allemagne, après la guerre, une monnaie définitivement dépréciée, une monnaie sans valeur.

246.—Inflation par le dividende Supposons par exemple que le Canada produise et distribue au cours d'un cycle déterminé pour 1 000 000 de produits. Toute la monnaie qui passe par le système productif pour défrayer le coût de la production est distribuée aux consommateurs. Il existe un million de monnaie pour un million de produits en vente.

On doit se rappeler que, contrairement à notre système actuel de monnaie de crédit, cette monnaie ne peut être rappelée de la circulation.

Si le consommateur ne se prive d'aucune manière d'acheter ces objets de consommation (par l'épargne que répudie le Major Douglas) il est clair que toute nouvelle émission (disons, de un million) par dividendes ou escomptes sur les prix ne peut que causer de l'inflation monétaire. Les prix en s'ajustant à la monnaie deviendraient bientôt, pour une même quantité de produits, de deux millions de dollars.

Les adeptes du *Crédit Social* croiront sans doute que l'escompte du juste prix pour le moins ne peut produire d'inflation.

247.—Inflation par l'escompte du juste prix Mais cet escompte *gratuit* entre dans la même catégorie que le dividende.

Si le Canada, au cours d'un cycle déterminé, produit pour 1 000 000 de dollars, et si le système productif distribue pour

1 000 000 au consommateur, il ne reste plus de place ni pour des dividendes, ni pour un escompte sur les prix.

Supposons pour un moment, par pure hypothèse, qu'il y ait néanmoins déficit de 500 000 dollars de pouvoir d'achat. Les industriels ne dépensent pas leur profit accumulé de 500 000 dollars. Le gouvernement selon le plan de Douglas, doit concéder, dans ce cas, un escompte de 50% sur les prix afin que du 500 000 dollars, les consommateurs puissent se procurer pour un million de produits.

Les industriels ou les marchands devraient vendre leurs produits 50% moins cher et, selon la solution de Douglas, le Trésor de l'Etat leur verserait les 500 000 dollars concédés en escompte.

Supposons que tous les produits soient vendus pour 500 000 dollars. Les marchands ou les industriels réclament leur 500 000 dollars du Trésor.

Il est clair que ce montant de 1 000 000 ajouté aux 500 000 dollars que les indus-

triels possèdent déjà, constitue une somme de un million et demi pour l'achat d'une production habituelle d'un million de dollars.

Nous savons en effet que non seulement la monnaie reçue en salaire mais la monnaie reçue en profit représente du pouvoir d'achat et demeure en circulation comme toute la monnaie versée pour les dépenses de production. Les industriels restent toujours libres de dépenser leur surcroît de profit comment ils l'entendent. Et comme, d'après Douglas, la production n'est plus financée par l'Épargne, il est clair que les industriels pourront bien utiliser ce surcroît de monnaie comme pouvoir d'achat.

Supposons même que les industriels, en admettant le principe de l'épargne, emploient ce surcroît de revenus à augmenter leur production. Qui ne voit que dans ce cas seul l'industriel serait possesseur d'épargne et tirerait profit du système ? Ce qui est évidemment absurde.

Cet escompte du juste prix comme le dividende ne peut que causer de l'inflation monétaire et *diluer* le pouvoir d'achat des consommateurs.

Songez de plus que cet escompte augmente le pouvoir d'achat des bénéficiaires de dividendes. Si je reçois un dollar de dividende et que ce dollar, par suite de l'escompte de 50% sur les prix, vaille 1.50 en pouvoir d'achat, il est clair que j'ai reçu une valeur de un dollar et demi de monnaie gratuite, de cette monnaie qui ne représente aucun travail, et que l'on a justement appelée *la monnaie du fainéant*.

Encore une fois, cette solution ne tient aucun compte des véritables lois de la circulation monétaire.

248.—Données pratiques Si l'on passe à l'ordre des faits, à l'ordre des prévisions optimistes de Douglas ou des promesses électorales des chefs créditistes, on n'est guère plus rassuré.

L'escompte et le dividende, selon Douglas, seraient distribués annuellement. La production moyenne du Canada est de moins de 4 milliards par année. Un dividende annuel de 300 dollars qui équivaldrait à un dividende individuel de 4 ou 500 dollars par suite de *l'escompte du juste prix* (quelque 1 600 dollars par famille) ainsi que le promettaient Aberheart en Alberta et Douglas pour l'Ecosse, constituerait un montant d'environ quatre milliards. Or, comme on calcule que la monnaie tourne de la production à la consommation et vice-versa une douzaine de fois par année, ce 4 milliards représenterait en fait dès la deuxième année un montant de 48 milliards de pouvoir d'achat. Après dix ans, si cette monnaie n'est jamais rappelée, contrairement au crédit actuel, on aurait vraisemblablement une circulation monétaire d'une valeur d'achat de 480 milliards, pour une production qui n'aurait pas sensiblement varié.

Il n'est personne qui n'admettrait l'absurdité d'une semblable théorie après quel-

ques instants de réflexion sur les lois de la circulation monétaire. En fait les théories de Douglas ne sont acceptées d'aucun économiste compétent, tel M. Frederick Soddy, qui, au premier abord, se montra pourtant très sympathique au réformateur écossais.

« L'idée de défrayer une partie du coût de la production écrit M. Soddy (*Money vs. man*) par l'émission du crédit social ou d'une nouvelle monnaie est clairement chimérique.

« Une fois émise et non retirée, la monnaie continue de circuler continuellement.

« On a fait l'erreur de supposer que le crédit social, comme le crédit bancaire pourrait être retiré quand il a rempli sa fonction par la vente des produits. Ce serait une bien mince compensation pour le vendeur, qui a cédé ses produits à un prix inférieur au prix comptant, et qui a bénéficié d'un escompte en compensation, que de se voir annuler cet escompte par la suite.

« LE CRÉDIT SOCIAL CONDUIRAIT À UNE INFLATION CONTINUELLE ET

PROGRESSIVE DE LA MONNAIE JUSQU'À SA DÉVALUATION TOTALE ».

En réalité, toute nouvelle monnaie, pour ne pas causer d'inflation, doit être émise selon un indice constant des prix. Elle ne peut être émise que lorsque le consommateur (par l'épargne) s'est privé d'acheter, pour contribuer à de nouvelles productions. Cette monnaie ne peut ni ne doit être une monnaie gratuite puisque le gouvernement est toujours dans la nécessité de financer des services. S'il distribue d'une main de la monnaie gratuite, et qu'il tire de l'autre un impôt sur les biens des producteurs authentiques, pour financer ses services, il commet évidemment une injustice sans nom.

Nous ne nous attarderons pas davantage à exposer les conséquences économiques du système de Douglas.

Demandons-nous plutôt sur quels principes philosophiques ou psychologiques Douglas a fondé la nécessité de ses réformes.

249.—L'héritage culturel Une idée chère à M. Douglas, c'est que nous sommes les heureux bénéficiaires d'un grand héritage ; nous devons participer à ce qu'il appelle *l'héritage culturel*. Le travail que nous accomplissons aujourd'hui n'est que d'une importance très relative si on le compare au travail de ceux qui nous ont précédés. D'où, l'importance fondamentale du dividende qui représente cet héritage ancestral, en comparaison du salaire ou du profit qui correspond au travail actuel d'un individu. Il reste à savoir si nous pouvons mesurer cet héritage culturel à prix d'argent ou si nous en bénéficions inconsciemment en participant aux progrès de la civilisation. Ceci me rappelle un fait, peut-être authentique, que me racontait un pince-sans-rire de mes amis, médecin de sa profession. Une dame se présente chez lui, intelligente, renseignée, imbue des théories de Douglas et convaincue de son droit à l'héritage culturel. Le médecin la soigne de son mieux durant quelque temps, mais il découvre malheureusement

qu'elle participe à un héritage moins intéressant, celui d'un mal héréditaire probablement incurable. Jugez de la stupéfaction du médecin, quand, au moment de présenter la note à sa cliente, elle lui répond froidement : « Très bien, vous enverrez la note à mes ancêtres ».

Nous avons suffisamment démontré qu'il nous est impossible de faire payer les notes actuelles par nos ancêtres. Toute la monnaie distribuée par les dépenses du coût suffit à partager la production. La nouvelle monnaie ne peut être émise que si l'épargne investie contribue à augmenter les objets de consommation. Si, grâce à la mécanique, l'industrie progresse sans cesse, et qu'aux augmentations de production par l'épargne correspondent des émissions monétaires par les dépenses de l'Etat, toute la production se trouve distribuée proportionnellement au travail fourni, par les salaires ou profits.

En conséquence on n'a qu'à réglementer le juste partage des salaires et profits par un système tel que le corporatisme.

Tous participeront ainsi au progrès de la civilisation sans le dangereux chambardement du social et de l'économique proposé par le Major Douglas. On aura appliqué une solution logique sans attenter à des lois psychologiques d'économie fondées sur l'expérience des siècles, telles, le salaire, le profit, l'épargne, la propriété privée. L'ouvrier qui, grâce à ce régime, ne travaille que le nombre d'heures requises pour la demande des objets de consommation et qui en reçoit sa juste part, ne bénéficie-t-il pas de l'héritage culturel ? L'ouvrier, qui est confortablement assis près d'une machine à tisser ou d'une presse à imprimer qui fonctionne quasi automatiquement, n'est-il pas, en dépit des progrès qu'il reste à accomplir, l'heureux héritier des siècles de civilisation ? Et celui ou celle qui tient fièrement le volant de son auto (bientôt, de son avion) ne participe-t-il pas à notre ère de progrès, en attendant les progrès encore inappréciables qu'on peut augurer d'un système de monnaie nationale ?

250.—L'âge des loisirs Une autre conception chère à Douglas, c'est que nous sommes parvenus à cet âge des loisirs dont l'heureuse nouvelle nous a été annoncée par les technocrates. Il ne s'agit plus d'organiser la distribution du travail, le problème du chômage ne se pose pas le moins du monde (Douglas le répète sans cesse dans ses œuvres), il s'agit de découvrir une formule nouvelle propre à organiser les loisirs de tous les membres de la société.

Je lisais récemment dans un ouvrage créditiste que nous pouvons au Canada fournir du travail à toute la population pour cent ans à venir. Nos routes sont défectueuses, nos logements, pour un grand nombre, peu hygiéniques ou infects ; dans tous les domaines, d'importantes améliorations s'imposent à la propriété nationale. Il serait peut-être opportun alors de reculer pour le moins d'un siècle, cet âge où nous serions tous des poètes ou des artistes.

Et d'aucuns prétendent que pour l'homme, être de misère, d'épreuves et de souff-

france, la manière la plus efficace et la plus morale d'occuper ses loisirs, c'est encore le travail qui console de beaucoup d'infortunes, guérit de toutes les peines de l'âme et de toutes les neurasthénies à la mode. Il semble que l'on se soit assez insurgé contre cette plaie que l'on a appelée le *secours direct* qui en ce moment démoralise notre jeunesse et nous prépare une génération de fainéants qui auront perdu l'habitude du travail et de ses joies, comme du plaisir de vivre... Admettrions-nous en principe ce que l'on considérait désespérément comme une exception passagère ? Nous savons de plus, comme l'ont affirmé Adam Smith et Ricardo, qu'il n'y a pas de limite à la consommation des objets de luxe. Y a-t-il plus de limite au progrès et à l'amélioration d'un pays aussi vaste que le Canada ? Mais voyons comment en cette matière raisonne le Major Douglas : « Si, dit-il, on peut imaginer un état de choses où un homme, ne travaillant qu'à temps court, peut produire ce qui est nécessaire à dix hommes, on n'a qu'à choisir le meil-

leur homme pour la production et à distribuer aux neuf autres la monnaie nécessaire à l'achat de cette production, autrement dit, à leur payer un dividende »¹. Mais répondrait *l'homme de la rue* qui n'a jamais ouvert un livre d'économie : « Qu'est-ce qui oblige celui-là à travailler pour entretenir les neuf autres dans l'oisiveté ? Ne vaudrait-il pas mieux distribuer les heures de travail de telle sorte que chacun porte sa part du fardeau » ?

251.—Distribution absurde du travail Il paraît donc évident que le Major Douglas, préoccupé d'une meilleure distribution de la production, en arrive fatalement à une distribution absurde du travail.

Considérons le problème d'un point de vue psychologique.

252.—Système des salaires, élément de contrainte ? Douglas opte en faveur d'un système de dividendes parce que, croit-il, le système des salai-

1. *Warning Democracy*, p. 36

res comporte un élément de contrainte dans l'économie. A maintes reprises, il reproche à saint Paul cette malheureuse parole qui ne convient plus le moins du monde à notre ère d'abondance : *si tu ne travailles pas, tu ne mangeras pas*. Mais le plus curieux, c'est que lui-même, dans son plan concret d'Ecosse, propose une loi qui contraindrait tout citoyen à travailler, sous peine de confiscation du dividende. On peut se demander lequel de deux ouvriers est le plus libre : celui qui va au travail sous l'œil vigilant d'un inspecteur-politicien ou d'un agent de police chargé de faire observer la loi, ou celui qui, par devoir, pour subvenir aux besoins de sa famille et faire sa part du travail commun, se rend à l'ouvrage de son choix. Si tu ne travailles pas, pouvant travailler bien entendu, tu ne mangeras pas. Supposons qu'il arrive un moment où toute monnaie soit retirée de la circulation, est-ce que vous ou moi serions prêts, pour un soi-disant motif de justice (charité mise à part) à sacrifier les fruits de notre travail à un groupe de fainéants ? La monnaie

ferait-elle donc ce miracle de créer des produits qui n'appartiennent à personne ? Est-ce que selon ce plan, l'Etat *ne nous contraint* pas de faire ce que nous ne voudrions pas faire ? Je suis porté à croire qu'aussi longtemps que nos savants n'auront pas découvert le mouvement perpétuel, aussi longtemps l'homme restera contraint *de gagner son pain à la sueur de son front*. En ce sens, la contrainte économique n'est qu'une image ou un reflet de cette loi de contrainte que nous a imposée le Créateur. Et c'est une utopie que de prétendre la rayer de l'économie.

253.—Point de vue pratique Dans le domaine des affaires pratiques, j'avoue ne pouvoir me figurer un patron aux prises avec des ouvriers-rentiers assurés bon an mal an de retirer par les quatre ou cinq membres de leur famille, un revenu de 1 200 à 1 500 dollars sans aucune participation à la production. Qui se chargerait de ce que les Anglais appellent les « dirty jobs » ? Lequel de ces

rentiers consentira à descendre dans les puits de mines, les conduites d'aqueduc, que sais-je encore ? Le Major Douglas a beau m'assurer que son programme nécessitera toute une rééducation des citoyens. A la bonne heure, mais je reste convaincu que ce serait une entreprise pour le moins hasardeuse que de tenter de transformer l'ordre de l'univers ou de changer la nature humaine. Qu'on ne se lasse pas de le répéter, comme le leitmotiv de toutes les réformes : la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Les réformateurs se souviendront que l'homme n'est ni ange ni bête ; nous devons le considérer tel qu'il est avec ses qualités et ses déficiences et non tel qu'il devrait être ou tel que nous souhaiterions qu'il fût. La meilleure manière d'intéresser tous les citoyens à la production, d'engager chaque individu à faire sa part du travail commun qui répugne parfois à la nature, de protéger le travailleur diligent contre le fainéant, c'est encore la rémunération personnelle et proportionnelle à la qualité et à la quantité de travail

fourni, c'est-à-dire par salaires ou profits.

En terminant cette trop longue étude du *Crédit Social*, nous le répétons, c'est à grand regret que nous combattons les idées de ces partisans de la Nouvelle Ecole d'Économie. Si nous exposons franchement et ouvertement notre opinion, ou plutôt notre conviction sur les solutions positives de Douglas, conviction acquise au prix d'une étude consciencieuse des œuvres mêmes de Douglas, c'est à cause des graves conséquences sociales et économiques qu'elles entraînent. Nous savons pertinemment que nombre de créditistes n'ont guère confiance, en particulier, dans les émissions de monnaie gratuite. Ils cherchent des moyens d'obvier à cette difficulté. D'autres proclament la nécessité de conserver l'épargne. D'autres encore voient clairement qu'on ne peut toucher au système de distribution par salaires. Mais on ne doit pas oublier que les propositions de Douglas font partie d'un tout, d'un système d'ensemble qu'on ne peut replâtrer à sa guise. Chacun des adeptes de cette théorie ne peut se composer un *petit*

Crédit Social selon ses tendances. Il faut tenir compte des lois économiques et de la véritable philosophie sociale. C'est ainsi qu'on ne peut à la fois, logiquement, financer la production par l'épargne et par des émissions de monnaie gratuite. On ne peut à la fois opter pour un régime collectiviste et *personnaliste*. Si les créditistes désapprouvent le plan d'ensemble, ou même certains points du système du Fondateur du *Crédit Social*, ils doivent présenter une théorie complète de leur nouveau plan et nous démontrer comment il s'appliquerait dans tous les domaines de l'économie et du social. Qu'ils renoncent par exemple à cette utopie du dividende et de l'escompte du juste prix. Mais alors ce ne serait plus du *Crédit Social*. A la bonne heure, qu'ils changent également le nom de leur système pour bien montrer qu'ils se détachent de Douglas. Et s'ils sont logiques avec leurs principes, ils en arriveront finalement, selon toute probabilité, à quelque chose comme un système de monnaie nationale réglementé par le corporatisme. Nous serons

alors des leurs avec les nombreux groupements qui, en ce moment, se préparent à la lutte par une étude quotidienne de la monnaie et du corporatisme dans la sens des doctrines énoncées dans cet ouvrage. Il est malheureux que nombre de sociologues avisés, ou même de fervents créditistes n'aient pas suffisamment approfondi la synthèse des idées de Douglas et n'aient pu en conséquence en mesurer les conséquences pratiques.

Nous ne doutons pas que s'ils eussent étudié sérieusement les œuvres même de Douglas au lieu de se fier à des commentateurs superficiels, ils en eussent rapidement découvert les points faibles, et le caractère purement utopique. Beaucoup d'entre eux n'ont été frappés que par la critique négative du système bancaire actuel. Critique fort juste en général et que les disciples de Douglas rendent de jour en jour plus claire et plus probante. Nous lisons récemment quelques articles de M. Louis Even sur le système monétaire actuel, que nous aurions contresignés sans hésitation.

Nous connaissons également les opinions très justes de M. Dugal sur le même sujet. Nous n'ignorons pas non plus leur lutte ardue, l'œuvre courageuse d'éducation populaire qu'ils ont entreprise, sur la question monétaire. Nous regrettons seulement que tous les partisans de la Nouvelle Economie ne puissent présenter un front uni contre la puissance formidable de la dictature de l'or.

Espérons plutôt qu'avec le temps, au prix de discussions loyales, l'unanimité se fera sur la solution jugée avec désintéressement la plus proche de la vérité, la plus conforme aux lois économiques et aux principes d'une saine philosophie sociale.

CHAPITRE SEIZIÈME

Résumé et conclusions des trois tomes

CONCLUSION GÉNÉRALE

Voici les idées principales, les grands principes développés dans le premier volume (cf. Résumé et conclusions du tome premier).

Tout d'abord ce que devrait être la monnaie (Déf. et explication).

En deuxième lieu, ce qu'est devenue la monnaie, depuis la monnaie-or de l'orfèvre et la monnaie des premières banques, en

passant par la monnaie-chèque, jusqu'au système actuel très élaboré de monnaie-dette.

Grâce à ce système, le banquier, un simple particulier, peut *créer* de la monnaie et prêter au public 10 fois plus qu'il ne possède de monnaie fiduciaire ou 40 fois plus qu'il ne possède d'or. Notre système monétaire est un système de crédit sous le contrôle privé des banques, qui, par la monnaie-dette, dominant la vie économique et politique de la nation.

L'épargne n'est que le fruit d'un capital *fictif*.

Nous avons expliqué par quel ingénieux mécanisme les banques créent de la monnaie pour la prêter au public. Nos diverses preuves sont corroborées par des témoignages d'autorités.

Nous avons également démontré que le crédit bancaire est *virtuellement illimité*.

Au cours des derniers chapitres, nous avons expliqué les lois de la circulation monétaire, les conséquences de la monnaie-dette (monnaie de déficit) sur le pouvoir

d'achat en général, et les conséquences particulières de cette monnaie pour chacune des classes de la société.

En conclusion, nous avons opté pour un système de monnaie nationale, originellement émise sans intérêt, selon l'indice des prix par un Bureau ou Office de la monnaie indépendant des pouvoirs politiques.

L'objet du tome deuxième, c'est l'étude de la monnaie-or, monnaie à la fois nationale et internationale (Cf. Résumé et conclusions du tome deuxième).

Nous démontrons d'abord la supériorité d'une monnaie nationale dont l'émission est limitée par l'indice des prix, sur une monnaie limitée en quantité par l'or facilement contrôlable et dont la production varie constamment.

Par le contrôle de l'or, les banquiers internationaux contrôlent la monnaie nationale, l'armature des prix, la vie économique et même politique des nations.

La centralisation bancaire rend ce contrôle de plus en plus effectif.

Mais, est-il possible d'instaurer un système de monnaie nationale indépendamment du système international de l'or ?

On ne peut répondre à cette question sans une étude approfondie du commerce international, des lois des prix, des échanges de biens, de produits, de monnaies ou de capitaux entre les nations.

On étudie d'abord les grandes lois de la formation des prix, lois du coût et des prix, de la quantité, de la qualité, de l'offre et de la demande, de la concurrence. Loi du nivellement des coûts ou des prix. Loi des différences de coût entre les nations, selon la rémunération du travail, etc.

Par suite du jeu de ces différentes lois, on démontre la nécessité pour le commerce international, d'un certain protectionisme tempéré de libre-échange.

Après l'étude des échanges de produits vient logiquement l'étude des échanges de monnaies.

Nous avons recours, pour cette étude, à un procédé *liliputien* qui consiste à rédui-

re le problème à ses proportions les plus simples.

Grâce à ce procédé, on démontre d'abord que les monnaies de deux pays, par le jeu naturel des intérêts en présence, restent *au pair en pouvoir d'achat* quand les importations équilibrent les exportations.

La parité en pouvoir d'achat est maintenue indépendamment de l'état d'inflation ou de déflation des autres pays.

La parité des monnaies en pouvoir d'achat, (et non la parité par rapport à un produit en particulier comme l'or) paraît être la condition idéale du médium d'échange pour le commerce international.

Grâce à cette parité les échanges s'effectuent selon les lois des prix, c'est-à-dire selon les *valeurs réelles* relatives des produits ou des biens.

On obtient automatiquement aussi l'équilibre si désirable des importations et des exportations. La mesure monétaire devient une mesure stable tant pour le commerce national qu'international.

La monnaie nationale, vendue sur le marché libre, est aussi bien acceptée des nations que la monnaie des pays qui ont abandonné l'étalon-or.

Donc, au point de vue international, non seulement on ne voit aucune objection à l'instauration d'un système monétaire national, mais ce système, en libérant le pays de la monnaie-dette, du contrôle des banquiers internationaux, en rétablissant l'équilibre du commerce selon les lois des prix, assurerait au Canada sa parfaite autonomie nationale.

Au sujet des échanges de capitaux, on en arrive aux mêmes conclusions que pour les échanges de produits.

Le capital ne doit originer que de l'épargne et non de *créations monétaires*.

Grâce à l'épargne, les citoyens deviennent propriétaires, ils peuvent créer ou *acheter* les instruments de production.

Les échanges de monnaies pour des biens de capital se font selon les mêmes lois que les échanges pour des objets de consommation.

Les exportations doivent équilibrer les importations. Les monnaies, en conséquence, restent au pair en pouvoir d'achat, sous un régime de monnaie nationale, comme pour les échanges de produits.

Nous terminons le tome II en prouvant l'absurdité et la faillite de la monnaie-or (l'étalon-or).

L'or, mesure de la production est un faux principe. La production de l'or varie d'année en année, d'époque en époque, et le métal jaune est facilement manipulé et contrôlé par les banquiers internationaux. On proportionne ainsi le pain à la quantité de métal jaune en circulation.

La parité-or des monnaies (selon l'intérêt des banquiers) est un principe erroné. Seule la stabilité et la *parité en pouvoir d'achat* intéresse les citoyens honnêtes.

Les banquiers internationaux jouent sur les monnaies par la dévaluation, l'inflation, au gré de leurs intérêts, au préjudice de tous les citoyens, en déséquilibrant l'armature des prix, des valeurs relatives des biens, en commettant de véritables vols aux

dépens de toutes les classes ; ils entretiennent ainsi un état de désordre, un état d'animosité entre les nations qui conduit aux guerres économiques.

Le système du *gold standard* réduit la nation la plus avancée au niveau de la nation la moins avancée ou la moins bien policée.

Fausseté de la théorie de la *balance commerciale favorable*. Les nations n'ont d'autre intérêt que d'échanger des produits pour d'autres produits. *Les exportations doivent équilibrer les importations* (plusieurs preuves).

C'est à cause de la monnaie-or de la monnaie-dette, que les nations, par suite du déficit de pouvoir d'achat, ou pour se pourvoir d'or à l'étranger, doivent, sous le système actuel, exporter plus qu'ils n'importent de produits ; ce qui n'aurait pas lieu sous un régime de monnaie nationale.

Diverses conséquences du système : pyramides de dettes, animosités, pertes incalculables pour tous les pays.

L'or, vendu sur le marché libre, pourrait être de quelque utilité pratique pour l'équilibre des changes et du commerce international.

Pour terminer, nous répondons à deux objections, celle des théoriciens mercantiles, et celle des banquiers concernant l'inflation. Les banques ont causé l'inflation-dette de la grande guerre. Leurs créations monétaires ne se distinguent pas en fait des procédés des faussaires ou des contrefacteurs.

Conclusion. Au point de vue national et international le Canada a tout intérêt à opter en faveur d'un système de monnaie nationale.

Au cours des deux premiers tomes, nous avons insisté sur les lois générales de la circulation monétaire. L'objet du tome troisième, c'est la distribution particulière de la monnaie aux diverses classes de la société selon leur participation, par le travail ou les services, à la production ou au bien commun. Nous présenterons un abrégé

gé plus détaillé du troisième tome qui n'a pas encore été résumé.

Il s'agit d'une distribution équitable des salaires et profits sous quelque forme qu'ils se présentent.

A cette fin nous proposons le système corporatiste.

Si le système capitaliste doit survivre il doit être réglementé, contrairement aux principes du libéralisme économique, par un organisme d'ordre, d'équité : le corporatisme.

Diversité des opinions au sujet du système capitaliste. Les uns s'attaquent au système capitaliste pour le condamner en bloc et sans appel. D'autres, s'en prennent au principe de la propriété, à la distribution par salaires et profits, à l'épargne, au prêt à intérêt, etc.

On a démontré au chapitre XI (cf. origine du capital) comment, sous un régime de monnaie nationale, s'effectueraient la distribution de la production par les profits, les salaires, l'intérêt, etc. L'épargne devrait financer la production.

L'épargnant qui se prive d'acheter les objets de consommation à la production desquels il a contribué, emploie ses revenus à la création des nouveaux instruments de production.

Il en tire un profit ou partage le profit de l'entrepreneur (par l'intérêt) auquel il a confié ses épargnes.

Il vit de ses revenus en attendant que, grâce aux nouveaux instruments de production, on lui rende l'équivalent des objets de consommation qu'il s'est privé de consommer. Il a entretenu de son capital les ouvriers employés à créer les nouveaux instruments de production. Contribuant à un avantage commun, il a droit à une juste rétribution (intérêt). Cette rétribution paraît indispensable à l'entretien de l'épargnant en attendant que de ses revenus, l'emprunteur lui rende l'équivalent de son capital.

L'épargne est l'élément essentiel d'une société *personnaliste* puisque c'est par l'épargne que l'individu devient propriétaire des instruments de production. On prouve

également que le profit ou revenu est une conséquence nécessaire du principe de la propriété privée. Celui qui possède embauche des ouvriers, leur paye un salaire, leur octroyant ainsi, selon leur travail, leur part de la production. Le profit représente le salaire de celui qui travaille pour lui-même (le propriétaire).

Comparaison du régime *personnaliste* et du régime collectiviste.

Le régime de la propriété privée, et conséquemment de l'épargne et de la distribution par profits et salaires, est le régime le plus naturel, le plus humain.

L'expérience russe a prouvé l'inanité de l'utopie collectiviste.

Le régime de la propriété privée est le plus propre à la création, à la conservation, et au bon rendement des instruments de production. Il convient essentiellement à un être raisonnable et libre en favorisant le plein épanouissement de la liberté. Il est un principe vital d'initiative et de progrès.

Abus de la propriété sous un régime libéral.

Centralisation de la propriété (qui n'est pas le fruit légitime du travail) par suite des concessions du sol cultivable par les rois en faveur des seigneurs. Impôts vexatoires. Conséquence : révolution de 89.

Centralisation du capital par les banques. Leurs créations monétaires leur assurent un droit virtuel sur toute la richesse de la nation. Conséquence : Troubles sociaux actuels : communisme, etc.

Les taxes dues à la monnaie-dette sont un genre d'*expropriation* du fruit légitime du travail des producteurs. Les allocations de chômage, conséquence de la monnaie de crédit, représentent une autre forme d'*expropriation*. De même, le dividende de Douglas.

Au passage, nous discutons la théorie de M. F. Soddy au sujet du rachat du capital.

On peut encore s'approprier le capital par la dilapidation de l'épargne populaire grâce aux procédés que l'on est convenu d'appeler le *mouillage du capital*.

On mouille le capital en dilapidant l'épargne populaire en vue d'acquérir à n'importe quel prix les instruments de production.

Le mouillage du capital est à l'origine des puissants monopoles et des *Trusts*.

Nous expliquons les différents procédés par lesquels on mouille le capital aux dépens de l'épargnant, de l'ouvrier et du consommateur.

Exemple détaillé et concret par la description des procédés de la *Canada Cement* et de la *Montreal Light, Heat & Power*.

Les *réorganisations* cachent ordinairement des trucs dissimulés par lesquels s'engloutit l'épargne populaire dans les coffres des *réorganiseurs*.

On démontre comment, par le procédé des *bonis en actions*, les administrateurs s'attribuent souvent à eux-mêmes les dividendes qui appartiennent aux actionnaires.

Ce sera sans doute un sujet d'étonnement pour les générations futures que l'on ait administré la fortune du public sans

plus de *responsabilité*. Il n'en peut être autrement sous un régime d'économie libérale.

On démontre par quels procédés, sous le régime corporatiste, s'imposeraient pour ainsi dire automatiquement les réformes nécessaires.

Grâce au régime du « laisser faire, du laisser passer » les bilans industriels, dans la plupart des cas, ne présentent nullement la valeur réelle des entreprises. Procédés faux ou techniquement compliqués à dessein. L'épargnant souscrit à l'aveugle ou ne souscrit que dans le dessein de jouer à la Bourse.

Nous expliquons par quels procédés on peut frustrer l'actionnaire de son droit de propriété ou de contrôle (accaparement des actions à droit de vote ou à vote plural) ou des profits de son capital (par la multiplication des actions, ou les paiements de bonis en actions).

La Bourse est l'instrument par excellence de la Haute Finance pour la dilapidation de l'épargne populaire.

Définition et explication des principales opérations de Bourse. Le jeu sur la différence des cours, la spéculation à découvert, le report, la spéculation à prime.

La majorité des transactions en Bourse (90%) ne sont que pur jeu sur différence sans aucun avantage pour la collectivité.

Comme la Bourse est manœuvrée par la Haute Finance (*pools, holding companies*) sans que la masse du peuple et même la plupart des experts-spéculateurs ne puissent prévoir les mouvements du marché, le jeu de Bourse ne se distingue guère du jeu de hasard, du jeu à l'argent.

On démontre les conséquences de la spéculation en Bourse sur les divers rouages de l'organisme économique.

Conséquences de la spéculation par la masse du peuple.

Conséquences des manœuvres savantes des *brokers* et des banques.

L'action des *pools*, syndicats, *holding companies* pour le contrôle par la Haute Finance du marché de la Bourse. Ses instruments favoris ; les prospectus (fausseté

de la réclame) la presse financière. Différents procédés par lesquels les experts-spéculateurs entretiennent dans le public *l'atmosphère de la spéculation*.

Rôle prépondérant du banquier par ses créations monétaires. Description d'une émission par les banques. Le financement des opérations à découvert. On décrit comment, grâce à la Bourse, les Banques provoquent l'inflation ou la déflation. Exemple concret par le Krach de 1929.

La conclusion s'impose : nécessité d'une économie réglementée par le corporatisme.

L'objet du chapitre quatorzième : définition et exposé du système corporatiste. Comment le corporatisme se distingue du libéralisme économique et du régime collectiviste : ni licence, ni dictature, mais liberté dans l'ordre.

Nous en précisons les traits essentiels et l'organisation d'ensemble. Associations ouvrières et patronales. Contrats de travail. Haut Tribunal du travail. Chambres régionales. Chambre intercorporative, etc.

Nous démontrons comment, par le libre

jeu des intérêts, s'imposeraient pour ainsi dire automatiquement les réformes urgentes, en vue d'un juste partage des salaires et des profits, de la protection de l'épargnant et du consommateur.

Réformes du système de capitalisation des entreprises.

Réformes de la Bourse ayant pour objet de la purifier de l'atmosphère de jeu de hasard qui, sous un régime libéral empoisonne toutes les transactions de ce vaste marché ; on devra, par exemple fermer au grand public la Bourse des marchandises, exiger un droit d'inscription, limiter le nombre des transactions à la Bourse des valeurs, adopter les législations les plus sages concernant *l'exception de jeu*.

Parallèle entre le système corporatiste et le système libéral (citations d'Adam Smith). On doit à la fois réformer les hommes et les systèmes.

Au chapitre quinzième, nous présentons une étude détaillée des solutions du Major C. H. Douglas : le *Crédit Social*.

Nous établissons nettement les divers points sur lesquels nous différons totalement d'opinion avec les adeptes du *Crédit Social* ; on doit éviter de confondre la critique négative du système bancaire, qui n'appartient pas en propre à Douglas (Kitson, etc.) et la solution positive des créditistes : monnaie distribuée gratuitement par dividendes ou escompte pour l'achat des objets de consommation et le financement du plan industriel. Par une conséquence logique de ses principes et de son plan, Douglas s'attaque au système de distribution par salaires et profits, au *financement* de l'industrie par l'épargne, en définitive au régime de la propriété privée.

C'est à regret que nous différons d'opinion avec les partisans de la Nouvelle Ecole d'Economie, mais nous ne pouvons admettre des solutions que nous croyons très dangereuses au point de vue social et utopiques au point de vue économique.

L'étude des œuvres de Douglas, tâche « irritante » à cause du style obscur et diffus de l'auteur ; le manque de clarté a causé

nombre de divergences d'opinions et des controverses. Les créditistes « ne sont pas compris ».

Nous différons d'opinion avec Douglas sur la solution proprement dite : le *Crédit Social*. Nous différons également d'opinion sur son explication du déficit actuel de pouvoir d'achat.

Réfutation du théorème $A + B$. Les paiements B se résolvent toujours en paiements A. Toute la monnaie dépensée pour le coût des produits est distribuée à la collectivité. En principe, aucun déficit imputable à la distribution par salaires et profits. Déficit actuel dû à la monnaie-dette.

En principe, les progrès de la mécanique, ne peuvent être une cause de déficit de pouvoir d'achat. Sous un système de monnaie-dette, les progrès de la mécanique ont accentué davantage ce déficit.

La solution du *Crédit Social* est une solution collectiviste, communiste ou socialiste. Elle ne peut convenir à un régime *personnaliste*.

Toute monnaie gratuite, *par dividende* ou *escompte du juste prix* prive nécessairement quelqu'un du fruit légitime de son travail. L'Etat, par cette monnaie gratuite, distribue à la collectivité en parts égales, le fruit du travail des citoyens (Etat-Providence).

L'égalitarisme, principe cher à Karl Marx.

L'Etat ne peut distribuer des profits sans s'arroger de quelque manière la propriété des instruments de production.

L'explication du dividende gratuit par comparaison avec les sociétés par actions n'est pas juste. Dans le cas de ces sociétés, le dividende est proportionnel au travail.

Le dividende égalitaire et gratuit, fruit d'une taxe sur les profits (opinion de certains créditistes), dépossède nécessairement les industriels et les salariés et substitue une distribution égalitaire à une distribution proportionnelle. Et le *dividende attrape-nigaud* !

Exposé de la pensée de Douglas sur la distribution par salaires et profits, sur l'épargne, la propriété privée, etc. Nous concluons qu'il propose nettement les principes collectivistes d'ailleurs logiquement et virtuellement contenus dans ses solutions positives.

Le plan de Douglas, réalisé selon une logique rigoureuse, *socialiserait* plus sûrement le système économique que le plan de Karl Marx lui-même.

Opinion de M. F. Soddy et du R. Père Gustave Sauvé, O. M. I.

Le *Crédit Social* sous son aspect économique ne tient nullement compte des lois de la circulation monétaire.

Nous croyons, avec M. Soddy, que le *Crédit Social* conduirait à une inflation continuelle et progressive de la monnaie jusqu'à sa dévaluation totale. Nous le prouvons par l'analyse des effets du dividende, de l'escompte du juste prix, et en nous basant sur les affirmations précises de Douglas ou d'Aberhart.

Nous réfutons en dernier lieu les principes d'ordre philosophique ou psychologique du Major Douglas.

L'héritage culturel.

L'âge des loisirs. Les principes énoncés par Douglas à ce sujet, conduisent à une distribution absurde du travail.

Système des salaires, « élément de contrainte ». « Si tu ne travailles pas tu ne mangeras pas ». Contradiction de Douglas. Idéal clairement utopique du réformateur écossais.

L'ouvrier *rentier* sans participation au travail commun : défaut de réalisme.

Les créditistes ne peuvent, à leur guise, se composer un *petit Crédit Social* selon leur goût, leurs tendances, ou les inclinations de l'auditoire devant lequel ils se présentent ; s'ils n'acceptent pas le plan de Douglas, ils doivent présenter un plan d'ensemble qui s'applique à tous les domaines du social et de l'économique.

Espérons plutôt qu'avec le temps, au prix de discussions loyales, on obtiendra

l'unanimité d'opinion de tous les partisans de la Nouvelle Ecole d'Economie.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le Souverain Pontife a clairement dénoncé la dictature de l'argent. Il a nommé désigné : « les détenteurs et maîtres *ABSOLUS* de l'argent qui gouvernent le *Crédit* (monnaie-dette) et le dispersent selon leur *bon plaisir* ; ceux-là même, qui distribuent le sang à l'organisme économique et sans le consentement desquels nul ne peut respirer ».

N'est-il pas du devoir de tous les catholiques de prêter l'oreille à la voix de l'auguste Pontife, de faire grand cas de ces éloquentes paroles de Pie XI, de les approfondir, de chercher par tous les moyens à rendre à la vie économique et politique sa liberté, à la vie nationale son autonomie ?

Que les hommes d'actions (les militants de l'Action catholique) fondent des cercles,

établissent des ligues (ou apportent leur concours à celles qui existent déjà) pour l'étude de la question monétaire dans ses relations avec le social et l'économique. Notre but bien défini doit être l'établissement d'une **DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE** par un système de monnaie nationale réglementé par le corporatisme.

Nous l'avons dit au commencement de cette étude, la coalition des intérêts même les plus puissants ne peut résister à la poussée de l'opinion aiguillonnée par l'instinct du vrai. Du jour où la masse du peuple aura trouvé ses doctrinaires et ses apôtres, dès qu'il se présentera un chef loyal et désintéressé, la cause sera définitivement gagnée.

Remarquons que les solutions proposées dans cette étude ne comportent aucune espèce de *révolution*, mais une simple *évolution* en vue de l'application équitable des principes de la vraie science économique et sociale.

Pour l'inauguration du système, que le gouvernement, sous la dictée du Bureau ou

de l'Office de la monnaie, rembourse seulement, par de la monnaie authentique, de la monnaie légale (ou par chèques représentant de la monnaie légale) un milliard de notre dette nationale, fruit des créations monétaires des banquiers. Ce nouveau milliard ne ferait que remplacer de la monnaie déjà en circulation sous une forme ou sous une autre par des prêts bancaires (prêts à l'Etat ou prêts au public gagés sur des obligations d'Etat comme collatéraux). Personne, à l'origine, ne remarquerait même le changement survenu. Le système industriel continuerait de fonctionner selon les principes actuels. Seulement, le contribuable, de ce seul fait, se trouverait soulagé d'une taxe annuelle de quelque 50 millions (l'intérêt). Aucun danger d'inflation puisque le banquier ne devrait plus prêter que de la monnaie du roi.

Cette diminution des taxes, lesquelles paralysent en ce moment toute la vie industrielle, occasionnerait une reprise immédiate des affaires et la diminution du chômage.

Que l'on émette ensuite progressivement de la monnaie jusqu'à ce que tout le système productif fonctionne à sa pleine capacité, et cela conformément aux lois précédemment décrites. Que cette nouvelle monnaie, quand on aura définitivement fixé l'indice des prix favorable au progrès, soit émise au rythme des augmentations de production, il n'y a plus, dès lors, de limite au progrès de tout l'organisme économique.

Cette solution ne comporte évidemment aucune modification profonde du système actuel. Le peuple ne s'en rendrait compte que par la diminution progressive des taxes, et du jour où le Canada commencerait à jouir « d'une ère de prospérité sans précédent dans l'histoire de la civilisation » selon le texte de l'aveu de la Haute Finance elle-même (Le Times, mars 1863).

Bibliographie

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIQUE ET DU SOCIAL :

SMITH, ADAM

La Richesse des Nations, Paris, Guillaumin, 1843.

RICARDO, DAVID

Principes de l'Economie politique et de l'Impôt. Paris, Alfred Costes, 1933.

CASSEL, GUSTAVE

Traité d'Economie politique, Paris, Marcel Giard, 1929.

ANTOINE, CH.

Cours d'Economie Sociale (sixième édition), Paris, Félix Alcan, 1921.

RUTTEN, G.-C., O. P.

La doctrine sociale de l'Eglise, Liège, La Pensée Catholique, 1932.

GRATTON, ADRIEN

Le mouillage du Capital, Ecole Sociale populaire, 1934.

LAMARCHE, P. TH.-M.

A qui le Pouvoir ? A qui l'Argent ?
Montréal, l'Œuvre de Presse Dominicaine, 1938.

LA THÉORIE COMMUNISTE :

MARX, KARL

Capital, New York, The Modern Library, 1904.

LA QUESTION MONÉTAIRE :

KITSON, ARTHUR

A Scientific Solution of the Money Question, 1894.

A Corner in Gold, P. S. King and Son, 1904.

A Fraudulent Standard, P. S. King and Son, 1917.

Unemployment. The Cause and a Remedy, Cecil Palmer, 1921.

The Banker's Conspiracy which started the World Crisis, Elliot Stock, 1933.

SODDY, FREDERICK

Wealth, Virtual Wealth and Debt, Allen and Irvin, 1926.

Money versus Man, Elkin Matthews and Marrot, 1931.

The role of Money, London, George Routledge and Sons, Ltd., 1934.

COOGAN, GERTRUDE M.

Money Creators, Chicago, Sound Money Press, 1935.

COUGHLIN, Rev. C. E.

Money, Royal Oak, Michigan, 1937.

CALDWELL, A. I.

La monnaie et ses mystères, Garden-
vale, 1935.

FISHER, I.

L'illusion de la monnaie stable, Paris,
1929, avec préface de Francis Delaisi
(Exposé de la théorie du « dollar com-
pensé »).

FIELD, A. N.

All These things, New Zealand, 1936.

FOSTER & CATCHINGS

Business without a Buyer, New York.

CASSEL, GUSTAVE

*Money and Foreign exchange after
1914*, New York, The Mac Millan
Company, 1923.

The crisis in the world's monetary system, Oxford, Clarendon Press, 1932.

MONTPETIT, EDOUARD

Sous le signe de l'or, Montréal, Editions Albert Lévesque, 1932.

SYSTÈME BANCAIRE CANADIEN :

Loi concernant les banques et le commerce de banque (24-25 George V)
Ch. 24, juin 1934.

Loi constituant en corporation la Banque du Canada. (24-25 George V)
Ch. 43.

Amendement, juin 1936.

Rapport de la commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, 1933.

LE CRÉDIT SOCIAL :

DOUGLAS, C. H.

Economic Democracy, London, Stanley Nott, 1934.

Warning Democracy, London, Stanley Nott, 1935.

Social Credit, London, Eyre & Spottiswoode, 1935.

The Monopoly of Credit, London, Chapman & Hall Ltd., 1933.

Control and distribution of production, London, Stanley Nott, 1934.

Credit-Power and Democracy, London, Stanley Nott.

MAIRET, PHILIP

The Douglas manual, New York, Coward Mc Cann.

TUTTE, W. A.

Douglas Social Credit for Canada, Vancouver, Social Credit Publishing Co., 1934.

Table générale des matières



tome I

	PAGES
Préface	7
Avant-propos	31

CHAPITRE PREMIER

La monnaie telle qu'elle devrait être ...	41
1.—La monnaie pastorale 2.—La monnaie légale 3.—Définition de la monnaie.	

CHAPITRE DEUXIÈME

Ce qu'est devenue la monnaie	53
4.—La monnaie actuelle 5.—Objet du système monétaire actuel 6.—Monnaie de crédit 7.—Origine de la monnaie-or : l'orfèvre 8.—La première banque 9.—la monnaie-chèque.	

CHAPITRE TROISIÈME

Les banques prêtent au peuple de l'argent qu'elles créent de rien 65

10.—Témoignage d'un banquier 11.— Monnaie créée 12.—Fausse réclame 13.—D'où vient l'épargne 14.—L'ignorance de notre jeunesse 15.—Mécanisme bancaire 16.—Créations bancaires 17.—Commerce profitable 18.—Preuve concrète 19.—Pyramides de dettes 20.—Témoignage d'un banquier 21.—M. Hartley Whifers 22.—Monnaie gagée sur des dettes 23.—Le *Finance Act* au Canada 24.—Echange de dettes contre de la monnaie légale 25.—Les bilans des banques 26.—Témoignage d'un économiste 27.—Témoignage d'un banquier 28.—Un autre banquier 29.—Importance des études économiques.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le crédit bancaire est virtuellement illimité 97

30.—Des dettes à base de crédit 31.—Genèse du capital fictif 32.—Arguments d'autorité 33.—Témoignage d'un banquier 34.—Sir Wilfrid Laurier 35.—Dettes étrangères, base du crédit national.

CHAPITRE CINQUIÈME

La monnaie de crédit et le pouvoir d'achat du peuple 109

36.—Le Souverain Pontife (*Quadragesimo Anno*) 37.—Simple faits d'observation 38.—L'expérience de Roosevelt 39.—Déficit du pouvoir d'achat 40.—Déficit par l'intérêt émis à intérêt 41.—Témoignages d'autorité 42.—Déficit par remises de capital 43.—Les travaux de capital ne peuvent combler en permanence le déficit de pouvoir d'achat 44.—Dettes de guerre 45.—Déficit de pouvoir d'achat, conséquence des prêts de guerre 46.—Réponse à une objection 47.—Comment l'épargne finance la production 48.—Origine de l'épargne 49.—Loi générale 50.—Déficit par l'épargne investie 51.—Lois de la circulation monétaire 52.—Monnaie versée à la consommation 53.—Monnaie versée à la production 54.—Exemple simplifié 55.—Une loi fondamentale de la circulation 56.—La quantité de monnaie 57.—Distinction fondamentale : pouvoir d'échange, pouvoir d'achat 58.—Réfutation : un dollar peut acheter une quantité illimitée de production (Vélocité) 59.—La quantité de monnaie requise 60.—L'indice des prix 61.—Synthèse des causes du déficit de pouvoir d'achat.

CHAPITRE SIXIÈME

La monnaie de crédit vole tour à tour
et à leur insu toutes les classes de
la société 175

62.—Le cas de l'ouvrier 63.—L'ouvrier
et la déflation 64.—L'industriel 65.—
Les Trusts 66.—Preuves de fait 67.—
Les services 68.—Les pertes morales
69.—Le petit épargnant 70.—Corpora-
tions diverses, Hôpitaux, Communautés,
Fabriques, etc. 71.—Actionnaires et obli-
gataires 72.—L'Etat 73.—Le banquier
seul est protégé.

Résumé et conclusions du tome premier 203

Appendice 215

tome II

CHAPITRE SEPTIÈME

La monnaie-or, monnaie internationale
de crédit 7

74.—L'or, garantie de la monnaie, limite
de l'émission-papier 75.—Garantie et
limite assurées par l'indice des prix 76.
—La vie nationale au Canada sous le joug
77.—Manipulations et spéculation 78.—

Les *Big Five* contrôle de l'économie mondiale 79.—Les banques centrales.

CHAPITRE HUITIÈME

Les principes du commerce, Lois des prix 19

80.—Le prix 81.—Divisions 82.—Principes du coût 83.—La quantité de travail (loi) 84.—Les machines 85.—Echelle des prix 86.—Loi de la qualité 87.—Echelle des salaires par la qualité 88.—Loi de la stabilité relative des salaires 89.—Nivellement des profits par les capitaux 90.—Loi de l'offre, de la demande et de la concurrence 91.—Application au coût 92.—Principe de Ricardo 93.—Loi de l'offre, etc., appliquée au prix de vente 94.—Loi de la concurrence 95.—Les monopoles 96.—Dernière loi 97.—Ricardo et la loi de la quantité 98.—Conclusions.

CHAPITRE NEUVIÈME

Le commerce international 55

99.—Principe général des échanges 100.—Loi de la quantité 101.—Loi des différences de coût selon la rémunération du travail 102.—Les ouvriers perdent ce que gagnent les producteurs 103.—Cause de la différence du coût des produits 104.—

Protectionisme ou libre-échange 105.—
 Protectionisme mitigé 106.—Libre-échange
 107.—Avantages temporaires, loi de
 la qualité 108.—Natalité 109.—Immi-
 gration 110.—Autre application du pro-
 tectionisme et du libre-échange 111.—
 Traités de commerce 112.—La loi de
 l'offre, de la demande et de la concu-
 rence 113.—Opinion de Ricardo.

CHAPITRE DIXIÈME

Les échanges de monnaie 85

114.—Importance de la notion de prix
 115.—Procédé liliputien 116.—Déséqui-
 libre des importations et exportations
 117.—Quantité, valeur, richesse 118.—
 L'inflation et les échanges de monnaie.

CHAPITRE ONZIÈME

Les échanges de capitaux 109

119.—Origine du capital 120.—Le capi-
 tal sous un régime socialiste ou commu-
 niste 121.—Légitimité du prêt à intérêt
 122.—Douglas et l'épargne 123.—Le
 Crédit social et le prêt hypothécaire 124.
 —Cause psychologique de l'épargne 125.
 —Douglas et le droit d'héritage 126.—
 La monnaie nationale et l'impôt ou la taxe
 127.—Le véritable rôle de la taxe 128.—
 La taxe sous le système actuel 129.—

Douglas et la taxe 130.—Les échanges de capitaux entre les nations 131.—Lois des prix des biens de capital 132.—Conclusion 133.—Les principes des changes.

CHAPITRE DOUZIÈME

Absurdité et faillite de la monnaie-or 139

134.—L'or, mesure de la prospérité 135.—Le pain en proportion de l'or 136.—Manipulation de l'or par la Haute Finance 137.—L'or, mesure fausse 138.—Parité de la monnaie en or et non en pouvoir d'achat 139.—Cause des variations nationales de la valeur d'achat du dollar-or 140.—Variations internationales de la monnaie-or 141.—Intérêt des banquiers à la parité-or 142.—Injustice et vols internationaux par la monnaie-or 143.—La dévaluation-or des monnaies 144.—Effets de la dévaluation 145.—Dévaluation et inflation 146.—L'expérience de Roosevelt 147.—Conséquences de la dévaluation 148.—Le vol par la dévaluation et l'inflation 149.—La confusion dans la science économique 150.—Autre exemple de la parité-or 151.—Procédé de manipulation 152.—Conséquences internationales du *gold standard* 153.—Les exportations de capitaux 154.—La monnaie-or et le communisme 155.—Fausseté de la théorie de la balance commerciale favorable 156.—Parallèle entre la

monnaie-or et la monnaie nationale 157.
 —Le crédit de l'Etat sous un régime monétaire national 158.—L'or, instrument du système capitaliste d'exploitation 159.—L'opinion de Foster & Catchings 160.—Les dettes de guerre 161.—Monnaie-or, monnaie de dette 162.—Utilité pratique d'une réserve d'or, au prix du marché 163.—Régularisation des changes par des crédits 164.—La théorie mercantiliste et Adam Smith 165.—L'objection des banquiers : inflation 166.—Comment on a financé la dernière guerre 167.—Usuriers, contrefacteurs.

Résumé et conclusions du tome deuxième 201

tome III

CHAPITRE TREIZIÈME

Le capital et le travail 7

168.—Opinions sur le système capitaliste
 169.—L'intérêt sur le capital est indispensable à toute société *personnaliste* 170.—L'épargne, élément essentiel d'une société *personnaliste* 171.—Comparaison du système collectiviste et du système *personnaliste* 172.—Système profondément humain de la propriété privée 173.—Le système de propriété collective con-

duit au sabotage des instruments de production, etc. 174.—Parallèle entre les deux régimes 175.—Les abus de la propriété 176.—Les diverses formes d'acaparement de la propriété 177.—Système humain 178.—Autres formes d'expropriation 179.—Le rachat du capital (Frederick Soddy) 180.—Légitimité de l'intérêt composé sur le capital réel 181.—Les abus du capital 182.—Le mouillage du capital 183.—Les réorganisations 184.—Administration sans responsabilité 185.—Nécessité d'une économie réglementée 186.—Bilans inexacts et compliqués 187.—L'actionnaire frustré de son droit de propriété et des profits 188.—La Bourse 189.—Le jeu sur la différence des cours 190.—La spéculation à découvert 191.—L'emprunt pour spéculation à découvert, le report 192.—Spéculation à prime sur la différence des cours 193.—Conséquence du jeu à la Bourse 194.—Le contrôle par les *pools* ou syndicats 195.—Les prospectus 196.—Les *holding companies* 197.—Le rôle du banquier 198.—Le krach de 1929 199.—Nécessité d'une économie réglementée.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Le corporatisme	79
200.—Définition du corporatisme	201.—
Parallèle avec les autres systèmes	202.—
Traits essentiels du corporatisme	203.—

Chambre intercorporative 204.—Réformes par le libre jeu des intérêts 205.—Les bienfaits du corporatisme 206.—Les abus du capital et le corporatisme 207.—Réformes de la Bourse 208.—Comment empêcher en Bourse le jeu sur différences, le jeu à l'argent 209.—Réformes de la Bourse 210.—Fermer au grand public la Bourse des marchandises 211.—Droit d'inscription 212.—Limiter le nombre des transactions à la Bourse des valeurs 213.—L'exception de jeu 214.—Le libéralisme d'Adam Smith 215.—Interventions fautives de l'Etat 216.—La formule corporatiste et l'économie dirigée 217.—Le Corporatisme, formule idéale d'organisation économique.

CHAPITRE QUINZIÈME

Le Crédit Social 99

218.—La critique négative de Douglas et ses solutions positives 219.—Le *Crédit Social* 220.—Les solutions de cette étude et celles de Douglas 221.—Substitution des salaires par des dividendes 222.—L'épargne ne financera plus la production 223.—Le style et la pensée de Douglas 224.—Divergence d'opinion sur la cause du déficit de pouvoir d'achat 225.—Le théorème $A + B$ 226.—Tout le coût de la production distribué au consommateur 227.—Le cas des intérêts et de la taxe 228.—La machine 229.—

Conséquences sociales de la théorie de Douglas 230.—La monnaie gratuite prive nécessairement quelqu'un du fruit légitime de son travail 231.—Distribution par le dividende 232.—Distribution par l'escompte du juste prix 233.—Système à caractère collectiviste et non *personnaliste* 234.—Dividendes égalitaires, principe de Karl Marx 235.—Le dividende, fruit d'une taxe sur les profits ? Principe collectiviste 236.—Le dividende, attrape-nigaud ? 237.—La pensée de Douglas 238.—Salaires 239.—Epargne 240.—L'Etat propriétaire 241.—Conséquences 242.—Témoignages 243.—Le *Crédit Social* sous son aspect économique 244.—Le *Crédit Social* et les lois de la circulation monétaire 245.—Inflation du *Crédit Social* 246.—Inflation par le dividende 247.—Inflation par l'escompte du juste prix 248.—Données pratiques du *Crédit Social* (inflation) 249.—L'héritage culturel 250.—L'âge des loisirs 251.—Distribution absurde du travail 252.—Système des salaires, élément de contrainte ? 253.—Point de vue pratique.

CHAPITRE SEIZIÈME

Résumé et conclusions des trois tomes,	
Conclusion générale	159
Bibliographie	187

IMPRIMÉ À
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
NOTRE-DAME DE GRÂCE — MONTRÉAL